

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits pour l'eau utilisée aux fins de construction, Droit unitaire, par 0,3048 mètre linéaire (1 pied linéaire) de façade du lot: égouts	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	0.12
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits pour l'eau utilisée aux fins de construction, Droit unitaire, par 0,3048 mètre linéaire (1 pied linéaire) de façade du lot: eau	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	0.17
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Redevance pour l'eau utilisée pour la construction, pierre ou béton, par 0,7646 m3 (1 verge cube) : eau :	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	0.17
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc du parc national du Canada Fundy, Redevance pour l'eau utilisée à des fins de construction, pierre ou béton, par 0,7646 m3 (1 yard cube) :	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	0.17
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Redevances pour l'eau utilisée pour la construction, Briques, pour mille : eau :	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	0.23
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, aqueducs du parc national de Fundy. Redevance pour l'eau utilisée à des fins de construction, brique, pour mille :	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	0.23
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Spiritueux et vins (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Spiritueux et vins (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Spiritueux et vins (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Spiritueux et vins (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3%

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Spiritueux et vins (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		3% L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Spiritueux et vins (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		3% L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Spiritueux et vins (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		3% L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Alcool, vente d', Spiritueux et vins (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		3% L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Spiritueux et vins (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		3% L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Spiritueux et vins (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		3% L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Alcool, vente d', Spiritueux et vins (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		3% L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3%
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA FORTERESSE-DE-LOUISBOURG, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Spiritueux et vins (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		3% L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Bière seulement (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		2% L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Bière seulement (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		2% L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Bière seulement (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		2% L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Bière seulement (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		2% L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2%

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales décaissant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Bière seulement (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Bière seulement (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Bière seulement (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Alcool, vente d', Bière seulement (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Bière seulement (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Bière seulement (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2%
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Alcool, vente d', Bière seulement (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2%
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA FORTERESSE-DE-LOUISBOURG, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Bière seulement (% des achats bruts annuels)	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2%
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Redevance pour l'eau utilisée pour la construction, plâtre ou stuc, par 83,61 m ² (100 verges carrés) : eau :	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	0.35
Services municipaux	Frais annuels d'eau et d'égout, aqueduc du parc national du Canada Fundy, frais pour l'eau utilisée à des fins de construction, plâtre ou stuc, par 83,61 m ² (100 verges carrés)	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	0.35
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures à l'extérieur du parc national Jasper pour le transport des déchets du lieu d'enlèvement à la station de transfert du parc, par ramassage, par kilomètre	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	0.36

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits de service chaque fois que le service d'eau dudit lot est rétabli ou coupé au parc national Kootenay ou le parc national Fundy	Faible importance (Annexe 1)		0.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	0.50
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels	Faible importance (Annexe 1)		0.69 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	0.69
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Redevance annuelle de quantité, Chambre à louer, par chambre : égout	Faible importance (Annexe 1)		0.69 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	0.69
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES MILLE-ÎLES, AMARRAGE, Par pied, Jour (expirent à 19 h, le jour de l'achat)	Importants (Formule)		0.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	0.75
Hébergement	Applicable au PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-DE-LA-BAIE-GEORGIENNE et PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, AMARRAGE, Par pied, Jour (jusqu'à 12 heures, mais pas pour la nuit)	Importants (Formule)		0.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	0.75
Hébergement	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU, AIRE À UTILISATION DIURNE, Amarrage à l'île Colonel By, Par pied	Importants (Formule)		0.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	0.75
Hébergement	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON, au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS, AMARRAGE, Par pied, Jour (jusqu'à 12 heures, mais pas pour la nuit)	Importants (Formule)		0.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	0.75
Hébergement	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Par pied, Jour (jusqu'à 12 heures, mais pas pour la nuit)	Importants (Formule)		0.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	0.75
Hébergement	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, AMARRAGE, Par pied, Jour (jusqu'à 12 heures, mais pas pour la nuit)	Importants (Formule)		0.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	0.75
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU BLOCKHAUS-DE-ST. ANDREWS, ENTRÉE, Par jour, Adulte	Importants (Annexe 2)		1.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU BLOCKHAUS-DE-ST. ANDREWS, ENTRÉE, Par jour, Aîné	Importants (Annexe 2)		1.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, ENTRÉE, Croisières (embarquement et débarquement), Par personne	Importants (Annexe 2)	1.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, ENTRÉE, Croisières (embarquement et débarquement), Par personne	Importants (Annexe 2)	1.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES MILLE-ÎLES, AMARRAGE, Par pied, Par nuit (comprend l'amarrage de jour)	Importants (Formule)	1.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Hébergement	Applicable au PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-DE-LA-BAIE-GEORGIENNE et au PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, AMARRAGE, Par pied, Par nuit (comprend l'amarrage de jour)	Importants (Formule)	1.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA TERRANOVA, AMARRAGE, Par pied, Nuitée	Importants (Formule)	1.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA FORILLON, AMARRAGE, Par pied, Par nuit (comprend l'amarrage de jour)	Importants (Formule)	1.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Hébergement	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, AMARRAGE, Par pied, Par nuit (comprend l'amarrage de jour)	Importants (Formule)	1.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Hébergement	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON, au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS, AMARRAGE, Par pied, Par nuit (comprend l'amarrage de jour)	Importants (Formule)	1.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Hébergement	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Par pied, Par nuit (comprend l'amarrage de jour)	Importants (Formule)	1.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Hébergement	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, AMARRAGE, Par pied, Par nuit (comprend l'amarrage de jour)	Importants (Formule)	1.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Hébergement	PARC MARIN NATIONAL DU CANADA FATHOM FIVE, AMARRAGE, Par pied, Par nuit (comprend l'amarrage de jour)	Importants (Formule)	1.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, PIERRE APPAREILLÉE, Type, Au mètre cube	Faible importance (<51 \$)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1.25
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU, ÉCLUSAGE, Par pied, Passage à un poste pour l'aller et le retour	Importants (Formule)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ÉCLUSAGE, Par pied, Passage à un poste pour l'aller et le retour	Importants (Formule)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON, ÉCLUSAGE, Par pied, Un passage	Importants (Formule)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, ÉCLUSAGE, Par pied, Un passage	Importants (Formule)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS, ÉCLUSAGE, Par pied, Un passage	Importants (Formule)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.25
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Photocopies, par page	Faible importance (Photocopies)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 192 x 128 pixels, plus de 1001 images différentes	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 288 x 192 pixels, plus de 1001 images différentes	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1.25
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Par heure, Niveau 1 — Offre concurrentielle faible ou combinée avec un transit	Faible importance (Stationnement)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1.25
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	1.37
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Redevance annuelle de quantité, hôtel, par chambre : eau	Faible importance (Annexe 1)		L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	1.37

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA BATAILLE-DU-MOULIN-À-VENT, ENTRÉE, Par jour, Aîné	Importants (Annexe 2)		1.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 384 x 256 pixels, plus de 1001 images différentes	Faible importance (Annexe 1)		1.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1.50
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Chalet touristique ou suite d'hôtel, par unité : égout	Faible importance (Annexe 1)		1.73 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	1.73
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, ÉCLUSAGE, Par pied, Un passage	Importants (Formule)		1.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.75
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, ÉCLUSAGE, Par pied, Passage unique	Importants (Formule)		1.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1.75
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU, ÉCLUSAGE, Par pied, Un jour	Importants (Formule)		1.75 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.00
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ÉCLUSAGE, Par pied, Un jour	Importants (Formule)		1.75 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-DE-LA-BAIE-GEORGIENNE, AMARRAGE, Douches, Par personne, par jour	Importants (Formule)		2.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.25
Hébergement	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON, au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS, AMARRAGE, Commercial - par pied, Une nuit	Importants (Formule)		2.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.25
Hébergement	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Commercial - par pied, Une nuit	Importants (Formule)		2.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.25
Hébergement	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, AMARRAGE, Commercial - par pied, Une nuit	Importants (Formule)		2.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 288 x 192 pixels, 501 à 1000 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	2.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 576 x 384 pixels, plus de 1001 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	2.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 192 x 128 pixels, 501 à 1000 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	2.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2.25
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Par heure, Niveau 2 — Stationnement standard	Faible importance (Stationnement)	2.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2.25
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Église, école publique ou salle communautaire : égout	Faible importance (Annexe 1)	2.42	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	2.42
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA BATAILLE-DU-MOULIN-À-VENT, ENTRÉE, Par jour, Adulte	Importants (Annexe 2)	2.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.50
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai flottant privé avec amarrage (vaisseau moins de 4,5 mètres), par mètre carré	Importants (Formule)	2.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.50
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai flottant privé avec amarrage (vaisseau moins de 4,5 mètres), par mètre carré	Importants (Formule)	2.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.50
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON, ÉCLUSAGE COMMERCIAL, Par pied, Un passage	Importants (Formule)	2.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.50
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, ÉCLUSAGE COMMERCIAL, Par pied, Un passage	Importants (Formule)	2.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.50
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS, ÉCLUSAGE COMMERCIAL, Par pied, Un passage	Importants (Formule)	2.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Hébergement	Applicable au PARC NATIONAL DU CANADA BANFF; au PARC NATIONAL DU CANADA JASPER; au PARC NATIONAL DU CANADA YOHO; et au PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, UTILISATION DE L'ARRIÈRE-PAYS ET CAMPING, Par permis, Permis de pâturage, par cheval, par jour	Importants (Annexe 2)	2.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.75
Hébergement	PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT, AMARRAGE DE JOUR ET UTILISATION DE QUAI, Quai de Baie-Sainte-Catherine, Par mètre, par jour (15 jours par mois ou moins)	Importants (Formule)	2.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	2.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, PERMIS DE COUPE, Type, Bois sur pied, par corde	Faible importance (<51 \$)	2.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, PERMIS DE COUPE, Par permis, Par personne	Faible importance (<51 \$)	2.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2.75
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans le parc national du Mont-Riding - saisonnier, Restaurant ou Bar, Par sièges	Faible importance (Annexe 1)	2.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	2.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 384 x 256 pixels, 501 à 1000 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	2.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 768 x 512 pixels, plus de 1001 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	2.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2.75
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc du parc national du Canada Fundy, Redevance annuelle pour l'eau, Canalisations : terrain sans bâtiment	Faible importance (Annexe 1)	2.88	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	2.88
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, ENTRÉE, Par jour - saison hivernale, Aîné	Importants (Annexe 2)	2.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	3.00
Services municipaux	Permis de branchement d'installation électrique, par branchement	Faible importance (Annexe 1)	3.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	3.00
Services municipaux	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, SERVICES D'AMBULANCE, Type, Frais au kilomètre, par kilomètre	Faible importance (Annexe 1)	3.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Produits et services à valeur ajoutée	Réservation, Niveau 1 — Réservation simple (Approche standard permettant de réserver un ou deux services; effort minimal du personnel requis pour gérer les réservations.), par changement / annulation	Faible importance (<51 \$)	3.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3.25
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Chalet touristique ou suite de motel, par unité : eau	Faible importance (Annexe 1)	3.43	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	3.43
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, ENTRÉE, Par jour - saison hivernale, Adulte	Importants (Annexe 2)	3.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	3.50
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, ÉCLUSAGE COMMERCIAL, Par pied, Un passage	Importants (Formule)	3.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	3.50
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, ÉCLUSAGE COMMERCIAL, Par pied, Un passage	Importants (Formule)	3.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	3.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 192 x 128 pixels, de 101 à 500 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	3.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 960 x 640 pixels, plus de 1001 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	3.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	3.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, ENTRÉE, Par jour - saison intermédiaire, Aîné	Importants (Annexe 2)	3.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	3.75
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCIBOUGUAC, ENTRÉE, Par jour - saison intermédiaire, Aîné	Importants (Annexe 2)	3.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	3.75
Entrée	SITE PATRIMONIAL DE LA MAISON GREEN GABLES, ENTRÉE, Par jour - Hors saison, Aîné	Importants (Annexe 2)	3.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	3.75
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, ENTRÉE, Route panoramique, Aîné	Importants (Annexe 2)	3.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMKUIK, ENTRÉE, Annexe côtière - par jour, Aîné	Importants (Annexe 2)	3.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales décaissant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-GULF, CAMPING, Une nuit, par groupe d'ainés (du 15 mars au 14 juin et après la fête du Travail jusqu'au 31 octobre)	Importants (Annexe 2)		3.75 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.00
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée quotienne, Niveau 2, Aîné	Importants (Annexe 2)		3.75 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA AUYUITTUQ, EXCURSION DIURNE DANS L'ARRIÈRE PAYS DES PARCS DU NORD, Par personne, Groupe scolaire -par personne	Importants (Annexe 2)		3.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA SIRMIK, EXCURSION DIURNE DANS L'ARRIÈRE PAYS DES PARCS DU NORD, Par personne, Groupe scolaire -par personne	Importants (Annexe 2)		3.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 288 x 192 pixels, de 101 à 500 images différentes	Faible importance (Annexe 1)		4.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	4.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 576 x 384 pixels, 501 à 1000 images différentes	Faible importance (Annexe 1)		4.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	4.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1152 x 768 pixels, plus de 1001 images différentes	Faible importance (Annexe 1)		4.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	4.25
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, ENTRÉE, Par jour - saison intermédiaire, Adulte	Importants (Annexe 2)		4.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, ENTRÉE, Route panoramique, Adulte	Importants (Annexe 2)		4.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMKUJIK, ENTRÉE, Annexe côtière - par jour, Adulte	Importants (Annexe 2)		4.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCHIBOUGUAC, ENTRÉE, Par jour - saison intermédiaire, Adulte	Importants (Annexe 2)		4.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.50
Entrée	SITE PATRIMONIAL DE LA MAISON GREEN GABLES, ENTRÉE, Par jour - Hors saison, Adulte	Importants (Annexe 2)		4.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Centre d'accueil, Service public gratuit	Faible importance (Annexe 1)	4.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	4.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Centre d'accueil, Service public gratuit	Faible importance (Annexe 1)	4.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	4.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Centre d'accueil, Service public gratuit	Faible importance (Annexe 1)	4.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	4.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 192 x 128 pixels, de 51 à 100 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	4.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	4.50
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée quotienne, Niveau 2, Adulte	Importants (Annexe 2)	4.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.50
Hébergement	PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT, AMARRAGE DE NUIT ET UTILISATION DE QUAI, Quai de Baie-Sainte-Catherine, Par mètre, par jour (15 jours par mois ou moins)	Importants (Formule)	4.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.75
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLÉ, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai flottant privé avec amarrage (vaisseau de 4.5 mètre et plus), par mètre carré	Importants (Formule)	4.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.75
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai flottant privé avec amarrage (vaisseau de 4.5 mètre et plus), par mètre carré	Importants (Formule)	4.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	4.75
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans le parc national du Mont-Riding - à longueur d'année, Restaurant ou Bar, Par sièges	Faible importance (Annexe 1)	4.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	4.75
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Église, école publique ou salle communautaire : eau	Faible importance (Annexe 1)	4.80	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	4.80
Permis	Frais de pension pour chiens, par jour	Faible importance (<51 \$)	5.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	5.00
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU, ÉCLUSAGE, Par pied, En transit dans une seule direction	Importants (Formule)	5.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Éclusage	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, FORFAIT D'AVANT SAISON (DE LA FIN DE LA NAVIGATION JUSQU'AU 31 MARS), Par pied, Permis de transit (y compris une nuit d'amarrage)	Importants (Formule)	5.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.25
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ÉCLUSAGE, Par pied, En transit dans une seule direction	Importants (Formule)	5.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.25
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Par heure, Niveau 3 — Stationnement urbain ou en forte demande	Faible importance (Stationnement)	5.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	5.25
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Quotidien, Niveau 1 — Offre concurrentielle faible ou combinée avec un transit	Faible importance (Stationnement)	5.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	5.25
Services municipaux	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PISTE D'ATERRISSAGE, Type, Droits d'entretien et d'utilisation non-commerciale -par jour (Exclus les atterrissages d'urgence et les détournements)	Faible importance (<51 \$)	5.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	5.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRRES-DU-CAP-BRETON, ENTRÉE, Par jour (réduction des niveaux de service), Aïnés	Importants (Annexe 2)	5.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA FORILLON, ENTRÉE, Par jour - saison intermédiaire, Aïné	Importants (Annexe 2)	5.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.50
Entrée	PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT, ENTRÉE, Par jour - Centre d'interprétation (Pointe-Noire), Aïné	Importants (Annexe 2)	5.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA FORILLON, CAMPING, Camping d'hiver, par nuit, Par personne	Importants (Annexe 2)	5.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.50
Produits et services à valeur ajoutée	PARC MARIN NATIONAL DU CANADA FATHOM FIVE, INSCRIPTION DES PLONGEURS, Par plongeur, Par jour	Faible importance (<51 \$)	5.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	5.50
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ROTATION DU PONT, Type, Par rotation (Brighton Road)	Importants (Formule)	5.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales décollant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 192 x 128 pixels, de 25 à 50 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	5.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	5.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 384 x 256 pixels, de 101 à 500 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	5.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	5.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 768 x 512 pixels, 501 à 1000 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	5.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	5.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1536 x 1024 pixels, plus de 1001 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	5.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	5.50
Entrée	Parcs nationaux, Entrée quotienne, Niveau 2, Aîné	Importants (Annexe 2)	5.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.50
Hébergement	Camping de groupe, Terrain de camping sans douches, Occupation normale, par personne, par nuit	Importants (Annexe 2)	5.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA POINTE-PELÉE, CAMPING, Camping de groupe - une nuit, Sans douches (de novembre à avril)	Importants (Annexe 2)	5.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.75
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU, ÉCLUSAGE, Par pied, Six jours	Importants (Formule)	5.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.75
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ÉCLUSAGE, Par pied, Six jours	Importants (Formule)	5.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.75
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON, ÉCLUSAGE, Par pied, Six jours	Importants (Formule)	5.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Éclusage	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON; au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY; au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE; au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU; au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE; au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS; et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, FORFAIT D'AVANT SAISON (DE LA FIN DE LA NAVIGATION JUSQU'AU 31 MARS), Par pied, Permis d'éclusage de six jours (y compris une nuit d'amarrage gratuit)	Importants (Formule)	5.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.75
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, ÉCLUSAGE, Par pied, Six jours	Importants (Formule)	5.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.75
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS, ÉCLUSAGE, Par pied, Six jours	Importants (Formule)	5.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.75
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, ÉCLUSAGE, Par pied, Six jours	Importants (Formule)	5.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.75
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, ÉCLUSAGE, Par pied, Six jours	Importants (Formule)	5.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	5.75
Services municipaux	Redevances annuelles pour l'eau et les eaux usées, Réseau d'aqueduc du parc national du Canada Fundy, Redevance annuelle pour la quantité d'eau, Canalisations	Faible importance (Annexe 1)	5.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	5.75
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Établissement de stockage ou établissement commercial général : égout	Faible importance (Annexe 1)	5.87	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	5.87
Services municipaux	Redevances annuelles pour l'eau et les eaux usées, Réseau d'aqueduc et d'égouts du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Salle de danse, cinéma, bowling ou autre établissement de divertissement : égout	Faible importance (Annexe 1)	5.87	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	5.87
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA POINTE-PELÉE, ENTRÉE, Par jour (de novembre à mars), Aîné	Importants (Annexe 2)	5.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	6.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales décaissant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Entrée	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA PACIFIC RIM, ENTRÉE, Marche sur la plage, Aîné	Importants (Annexe 2)	5.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	6.00
Entrée	SITE PATRIMONIAL DE LA MAISON GREEN GABLES, ENTRÉE, Par jour - saison intermédiaire, Aîné	Importants (Annexe 2)	5.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	6.00
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets à l'extérieur du parc national Jasper pour tout ramassage supplémentaire de conteneurs à ordures autodestructibles, par verge cube.	Faible importance (Annexe 1)	6.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	6.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 288 x 192 pixels, de 51 à 100 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	5.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	6.00
Produits et services à valeur ajoutée	Réservation, Niveau 1 — Réservation simple (Approche standard permettant de réserver un ou deux services; effort minimal du personnel requis pour gérer les réservations.), par réservation	Faible importance (<51 \$)	5.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	6.00
Produits et services à valeur ajoutée	Réservation, Niveau 2 - Complex Reservations (Approche intégrée impliquant des services multiples; effort accru du personnel nécessaire pour gérer les réservations.), par changement / annulation	Faible importance (<51 \$)	5.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	6.00
Permis	Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux, Droits de mise en fourrière, chats	Faible importance (<51 \$)	6.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	6.25
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, ENTRÉE, Par jour (réduction des niveaux de service), Adulte	Importants (Annexe 2)	6.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	6.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA FORILLON, ENTRÉE, Par jour - saison intermédiaire, Adulte	Importants (Annexe 2)	6.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	6.50
Entrée	PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT, ENTRÉE, Par jour - Centre d'interprétation (Pointe-Noire), Adulte	Importants (Annexe 2)	6.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	6.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES MILLE-ÎLES, AMARRAGE, Bouées d'échouage ou d'amarrage, Échouage/rampes	Importants (Formule)	6.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	6.50
Hébergement	PARC MARIN NATIONAL DU CANADA FATHOM FIVE, AMARRAGE, Par pied, Permis de naviguer - zone réservée	Importants (Formule)	6.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	6.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Câble ou fil neige, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	6.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	6.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Enseignement pour le ski alpin ou le ski de fond, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	6.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	6.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)	6.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	6.50
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, DROITS DE CIMETIÈRE, Certificat de possession d'une tombe, Par pied carré d'une tombe (pour un lot arpenté en fonction du système impérial de mesures)	Faible importance (Annexe 1)	6.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	6.50
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, DROITS DE CIMETIÈRE, Certificat de possession d'une tombe, Par pied carré d'une tombe (pour un lot arpenté en fonction du système impérial de mesures)	Faible importance (Annexe 1)	6.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	6.50
Entrée	Parcs nationaux, Entrée quotienne, Niveau 2, Adulte	Importants (Annexe 2)	6.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	6.50
Hébergement	Camping de groupe, Terrain de camping avec douches, Occupation normale, par personne, par nuit	Importants (Annexe 2)	6.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	6.50
Hébergement	Camping de groupe, Terrain de camping sans douches, Occupation élevée, par personne, par nuit	Importants (Annexe 2)	6.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	6.50
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Salle à boisson : égout	Faible importance (Annexe 1)	6.90	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	6.90
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA POINTE-PELÉE, ENTRÉE, Par jour (de novembre à mars), Adulte	Importants (Annexe 2)	6.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.00
Entrée	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA PACIFIC RIM, ENTRÉE, Marche sur la plage, Adulte	Importants (Annexe 2)	6.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, ENTRÉE, Par jour - saison hivernale, Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	6.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA FORTERESSE-DE-LOUISBOURG, ENTRÉE, Par jour (réduction des niveaux de service), Aîné	Importants (Annexe 2)		6.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.00
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA FORTERESSE-DE-LOUISBOURG, ENTRÉE, Par jour - Basse saison, Aîné	Importants (Annexe 2)		6.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA POINTE-PELÉE, CAMPING, Camping de groupe - une nuit, Avec douches (de mai à octobre)	Importants (Annexe 2)		6.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 192 x 128 pixels, de 11 à 25 images différentes	Faible importance (Annexe 1)		6.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	7.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 960 x 640 pixels, 501 à 1000 images différentes	Faible importance (Annexe 1)		6.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	7.00
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU FORT-MALDEN, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)		6.75 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.25
Entrée	SITE PATRIMONIAL DE LA MAISON GREEN GABLES, ENTRÉE, Par jour - saison intermédiaire, Adulte	Importants (Annexe 2)		6.75 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.25
Permis	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON, au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai commercial, fixe ou flottant, autre amarrage, par mètre carré	Importants (Formule)		6.75 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.25
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai fixé privé avec amarrage (vaisseau de 4.5 mètre et plus), par mètre carré	Importants (Formule)		6.75 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.25
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai fixé, autre amarrage, par mètre carré	Importants (Formule)		6.75 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.25
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai commercial, fixe ou flottant, autre amarrage, par mètre carré	Importants (Formule)		6.75 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai commercial, fixe ou flottant, par mètre carré	Importants (Formule)	6.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.25
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai commercial, fixe ou flottant, par mètre carré	Importants (Formule)	6.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.25
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA CITADELLE-D'HALIFAX, ENTRÉE, Par jour - saison intermédiaire, Aîné	Importants (Annexe 2)	7.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.50
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée quotidienne, Niveau 3, Aîné	Importants (Annexe 2)	7.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.50
Hébergement	Utilisation de l'arrière-pays et camping, Faible service - par personne, par nuit	Importants (Annexe 2)	7.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.50
Produits et services à valeur ajoutée	Programmes spéciaux de mise en valeur du patrimoine et d'expériences enrichies, Frais de base, Nombre planifié de participants - 20 personnes et plus, par heure	Faible importance (Annexe 1)	7.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	7.50
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Autobus, Par heure, Niveau 1 — Offre concurrentielle faible ou combinée avec un transit	Faible importance (Stationnement)	7.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	7.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, ENTRÉE, Par jour - saison hivernale, Aîné	Importants (Annexe 2)	7.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.75
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-GULF, CAMPING, Une nuit, par groupe d'aînés, par véhicule (du 15 mars au 14 juin et après la fête du Travail jusqu'au 31 octobre)	Importants (Annexe 2)	7.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.75
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-GULF, CAMPING, Une nuit, véhicule supplémentaire	Importants (Annexe 2)	7.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.75
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-GULF, CAMPING, Une nuit, Sidney Spit, par groupe d'aînés, y compris un emplacement de camping de groupe (du 15 mars au 14 juin et après la fête du Travail jusqu'au 30 septembre)	Importants (Annexe 2)	7.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 288 x 192 pixels, de 25 à 50 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	7.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	7.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Entrée	Parcs nationaux, Entrée quotidienne, Niveau 3, Aîné	Importants (Annexe 2)	7.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.75
Hébergement	Camping de groupe, Terrain de camping avec douches, Occupation élevée, par personne, par nuit	Importants (Annexe 2)	7.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7.75
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - saisonniers, Chalets pour automobilistes avec une ou plusieurs cabines, ou plusieurs cabines, sans possibilité de cuisson	Faible importance (Annexe 1)	8.14	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	8.14
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - saisonniers, Hôtel sans possibilités de cuisson, Par unités	Faible importance (Annexe 1)	8.14	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	8.14
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 192 x 128 pixels, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	7.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 384 x 256 pixels, de 51 à 100 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	7.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 576 x 384 pixels, de 101 à 500 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	7.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1152 x 768 pixels, 501 à 1000 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	7.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 2304 x 1536 pixels, plus de 1001 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	7.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Produits et services à valeur ajoutée	Utilisation des sentiers hivernaux, Utilisation des sentiers hivernaux, accès quotidien, Sites avec des frais d'entrée	Faible importance (<51 \$)	7.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.25
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA FORTERESSE-DE-LOUISBOURG, ENTRÉE, Par jour (réduction des niveaux de service), Adulte	Importants (Annexe 2)	8.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	8.50
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA FORTERESSE-DE-LOUISBOURG, ENTRÉE, Par jour - Basse saison, Adulte	Importants (Annexe 2)	8.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	8.50
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU FORT-MALDEN, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	8.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	8.50
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Quotidien, Niveau 2 — Stationnement standard	Faible importance (Stationnement)	8.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.50
Permis	Permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibierline	Faible importance (<51 \$)	8.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	8.50
Permis	Timbre de conservation des habitats	Faible importance (<51 \$)	8.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	8.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession d'un terrain de golf, d'un court de tennis ou de bains publics, Chaque concession	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Affûteur, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bibliothèque, Prêt (autre que public)	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Kiosque à journaux, Chaque kiosque à journaux	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Projectionniste, Chaque opérateur	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Cirage de chaussures, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Antenne collective de télévision, Antenne collective de télévision pour un organisme sans but lucratif	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Tabagie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Métiers, Chaque personne de métier	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bascules de pesage, Chaque pesée	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Kiosque à journaux, Chaque kiosque à journaux	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Métiers, Chaque personne de métier	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession d'un terrain de golf, d'un court de tennis ou de bains publics, Chaque concession	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Affûteur, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bibliothèque, Prêt (autre que public)	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Kiosque à journaux, Chaque kiosque à journaux	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Projectionniste, Chaque opérateur	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Cirage de chaussures, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Antenne collective de télévision, Antenne collective de télévision pour un organisme sans but lucratif	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Tabagie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Métiers, Chaque personne de métier	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bascules de pesage, Chaque pesée	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Kiosque à journaux, Chaque kiosque à journaux	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Métiers, Chaque personne de métier	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Kiosque à journaux, Chaque kiosque à journaux	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Métiers, Chaque personne de métier	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession d'un terrain de golf, d'un court de tennis ou de bains publics, Chaque concession	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Affûteur, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bibliothèque, Prêt (autre que public)	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Kiosque à journaux, Chaque kiosque à journaux	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Projectionniste, Chaque opérateur	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Cirage de chaussures, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Antenne collective de télévision, Antenne collective de télévision pour un organisme sans but lucratif	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Tabagie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Métiers, Chaque personne de métier	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bascules de pesage, Chaque pesée	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession d'un terrain de golf, d'un court de tennis ou de bains publics, Chaque concession	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales décaissant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Métiers, Chaque personne de métier	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Concession d'un terrain de golf, d'un court de tennis ou de bains publics, Chaque concession	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Kiosque à journaux, Chaque kiosque à journaux	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Tabagie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Concession d'un terrain de golf, d'un court de tennis ou de bains publics, Chaque concession	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Concession d'un terrain de golf, d'un court de tennis ou de bains publics, Chaque concession	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL ET RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA KLUANE, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA NAHANNI, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA AUYUITTUQ, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA IVVAVIK, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)	8.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA PISTE-CHILKOOT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)		8.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA AULAVIK, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)		8.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YUNTUT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)		8.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA TUKTUT NOGAIT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Service de guide, Chaque guide	Faible importance (Annexe 1)		8.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Éducative, Canada, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)		8.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	8.75
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, ENTRÉE, Par jour - saison intermédiaire, Famille/groupe	Importants (Annexe 2)		8.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	9.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, ENTRÉE, Route panoramique, Famille/groupe	Importants (Annexe 2)		8.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	9.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMKUIK, ENTRÉE, Annexe côtière - par jour, Famille/groupe	Importants (Annexe 2)		8.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	9.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCHIBOUGUAC, ENTRÉE, Par jour - saison intermédiaire, Famille/groupe	Importants (Annexe 2)		8.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	9.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, ENTRÉE, Par jour - saison hivernale, Adulte	Importants (Annexe 2)		8.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	9.00
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA CITADELLE-D'HALIFAX, ENTRÉE, Par jour - saison intermédiaire, Adulte	Importants (Annexe 2)		8.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	9.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, UTILISATION DE L'ARRIÈRE-PAYS ET CAMPING, Par personne, Toute la nuit (hiver)	Importants (Annexe 2)		5.25 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	9.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Entrée	Parcs nationaux, Entrée quotienne, Niveau 3, Adulte	Importants (Annexe 2)	8.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	9.00
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée quotienne, Niveau 3, Adulte	Importants (Annexe 2)	8.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	9.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, UTILISATION DE L'ARRIÈRE-PAYS ET CAMPING, Par nuit, Abris du ruisseau Bryant et du lac Égypte, par personne	Importants (Annexe 2)	8.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	9.25
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai fixé, autre amarrage et hivernage, par mètre carré	Importants (Formule)	9.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	9.50
Entrée	Parcs nationaux, Entrée quotienne, Niveau 4, Aîné	Importants (Annexe 2)	9.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	9.50
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 2, Aîné	Importants (Annexe 2)	9.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	9.75
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA POINTE-PELÉE, ENTRÉE, Remplacement de carte, Chacune	Importants (Annexe 2)	9.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	10.00
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU, ÉCLUSAGE, Par pied, Saisonnier	Importants (Formule)	9.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	10.00
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ÉCLUSAGE, Par pied, Saisonnier	Importants (Formule)	9.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	10.00
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON, ÉCLUSAGE, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	9.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	10.00
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, ÉCLUSAGE, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	9.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	10.00
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS, ÉCLUSAGE, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	9.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	10.00
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, ÉCLUSAGE, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	9.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	10.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, ÉCLUSAGE, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)		9.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	10.00
Services municipaux	Permis de plomberie pour chaque colonne et chaque accessoire additionnels à installer, modifier, prolonger ou renouveler	Faible importance (Annexe 1)		10.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	10.00
Services municipaux	Permis d'installation de brûleur	Faible importance (Annexe 1)		10.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	10.00
Services municipaux	Permis d'installation de régulateurs de pétrole liquéfié de phase I et II, ainsi que de canalisations ou de tuyauterie à partir d'un réservoir de pétrole liquéfié jusqu'à un bâtiment.	Faible importance (Annexe 1)		10.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	10.00
Produits et services à valeur ajoutée	Utilisation des sentiers hivernaux, Ski de fond, accès quotidien, Sites avec des frais d'entrée	Faible importance (<\$1 \$)		9.50 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	10.00
Permis	Permis d'avicultureline	Faible importance (<\$1 \$)		10.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	10.00
Permis	Permis de taxidermiste	Faible importance (<\$1 \$)		10.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	10.00
Permis	Permis de commerce de duvet d'eider	Faible importance (<\$1 \$)		10.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	10.00
Permis	Demande d'exemption des prescriptions du Règlement sur le zonage du périmètre urbain de Jasper	Faible importance (<\$1 \$)		10.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	10.00
Permis	Frais de fourrière pour chiens, par jour	Faible importance (<\$1 \$)		10.00 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	10.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 288 x 192 pixels, de 11 à 25 images différentes	Faible importance (Annexe 1)		9.75 L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	10.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - saisonniers, immeuble d'appartements sans cuisine ni salle à manger	Faible importance (Annexe 1)	10.47	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	10.47
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Autobus, Par heure, Niveau 2 — Stationnement standard	Faible importance (Stationnement)	10.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	10.50
Hébergement	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, AMARRAGE, BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE, Type, Par bateau	Importants (Formule)	10.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	10.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 192 x 128 pixels, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	10.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	10.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 384 x 256 pixels, de 25 à 50 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	10.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	10.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 768 x 512 pixels, de 101 à 500 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	10.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	10.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1536 x 1024 pixels, 501 à 1000 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	10.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	10.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 3072 x 2048 pixels, plus de 1001 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	10.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	10.75
Produits et services à valeur ajoutée	Utilisation des sentiers hivernaux, Utilisation des sentiers hivernaux, accès quotidien, Sites sans frais d'entrée	Faible importance (<51 \$)	10.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	10.75
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES MILLE-ÎLES, AMARRAGE, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	11.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Hébergement	Applicable au PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-DE-LA-BAIE-GEORGIENNE et au PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, AMARRAGE, Par pied, Saisonnier	Importants (Formule)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	11.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA TERRANOVA, AMARRAGE, Par pied, Saisonnier	Importants (Formule)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	11.00
Hébergement	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, AMARRAGE, Par pied, Saisonnier, pour la nuit	Importants (Formule)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	11.00
Hébergement	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON, au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-BELLEVUE, et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS, AMARRAGE, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	11.00
Hébergement	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	11.00
Hébergement	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, AMARRAGE, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	11.00
Hébergement	PARC MARIN NATIONAL DU CANADA FATHOM FIVE, AMARRAGE, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	11.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chat, par jour	Faible importance (<51 \$)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	11.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chat, par jour	Faible importance (<51 \$)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	11.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chat, par jour	Faible importance (<51 \$)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	11.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chat, par jour	Faible importance (<51 \$)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	11.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chat, par jour	Faible importance (<51 \$)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	11.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chat, par jour	Faible importance (<51 \$)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	11.00
Permis	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA PACIFIC RIM, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chat, par jour	Faible importance (<51 \$)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	11.00
Entrée	Parcs nationaux, Entrée quotienne, Niveau 4, Adulte	Importants (Annexe 2)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	11.00
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 2, Adulte	Importants (Annexe 2)	10.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	11.00
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée quotienne, Niveau 4, Aîné	Importants (Annexe 2)	10.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	11.25
Hébergement	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ACTIVITÉS, Type, Amarrer une embarcation dans un canal (par jour pour chaque mètre de longueur)	Importants (Formule)	11.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	11.50
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Établissement de stockage ou établissement commercial général : eau	Faible importance (Annexe 1)	11.65	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	11.65
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Salle de danse, cinéma, bowling ou autre établissement de divertissement : eau	Faible importance (Annexe 1)	11.65	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	11.65
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA PACIFIC RIM, UTILISATION DE L'ARRIÈRE-PAYS ET CAMPING, Archipel Broken Group, Exploitant commerciaux - par personne par nuitée	Importants (Annexe 2)	11.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	11.75
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, CAMPING, Une nuit, aire auxiliaire	Importants (Annexe 2)	11.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	12.00
Services municipaux	Examen des plans et devis d'une installation de gaz, par heure	Faible importance (Annexe 1)	12.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	12.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 288 x 192 pixels, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	11.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	12.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 576 x 384 pixels, de 51 à 100 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	11.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	12.00
Produits et services à valeur ajoutée	Réservation, Niveau 2 - Complex Reservations (Approche intégrée impliquant des services multiples; effort accru du personnel nécessaire pour gérer les réservations.), par réservation	Faible importance (<51 \$)	11.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	12.00
Produits et services à valeur ajoutée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA PISTE-CHILKOOT, RANDONNÉE PÉDESTRE - LA PISTE CHILKOOT, Permis canadien d'une journée, Par personne	Importants (Annexe 2)	11.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	12.25
Permis	Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux, Droits de mise en fourrière, chiens	Faible importance (<51 \$)	12.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	12.50
Permis	Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux, Droits de mise en fourrière, autres animaux domestiques (25 kg ou moins)	Faible importance (<51 \$)	12.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	12.50
Produits et services à valeur ajoutée	PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT, PLONGÉE SOUS-MARINE, Par plongeur, Par jour	Faible importance (<51 \$)	12.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	12.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion limitée (spectacles), Canada, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	12.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	12.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion directe, Canada, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	12.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	12.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion à des fins éducatives, Un pays, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	12.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	12.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Hébergement	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA ROCKY MOUNTAIN HOUSE, CAMPING, Par personne, Camping dans un tipi - jeune	Importants (Annexe 2)	12.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	13.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA PÉNINSULE-BRUCE, CAMPING, Lac Cyprus - une nuit, Véhicule supplémentaire, par nuit	Importants (Annexe 2)	12.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	13.25
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée quotienne, Niveau 4, Adulte	Importants (Annexe 2)	12.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	13.25
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, ENTRÉE, Par jour (réduction des niveaux de service), Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	12.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	13.50
Entrée	PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT, ENTRÉE, Par jour - Centre d'interprétation (Pointe-Noire), Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	12.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	13.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 192 x 128 pixels, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	12.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	13.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 384 x 256 pixels, de 11 à 25 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	12.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	13.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 960 x 640 pixels, de 101 à 500 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	12.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	13.50
Entrée	Parcs nationaux, Entrée quotienne, Niveau 2, Famille / Groupe	Importants (Annexe 2)	12.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	13.50
Hébergement	Utilisation de l'arrière-pays et camping, Service standard - par personne, par nuit	Importants (Annexe 2)	12.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	13.50
Produits et services à valeur ajoutée	Mise à l'eau des bateaux, par jour	Faible importance (<\$1 \$)	12.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	13.50
Produits et services à valeur ajoutée	Permis de pêche, Quotidien Niveau 1 Permis standard (Emplacements qui délivrent des permis de pêche sans autre forme de service et/ou de suivi de gestion.), par permis	Faible importance (<\$1 \$)	12.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	13.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Produits et services à valeur ajoutée	Utilisation des sentiers hivernaux, Ski de fond, accès quotidien, Sites sans frais d'entrée	Faible importance (<51 \$)	12.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	13.50
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Studio de photographie commerciale - eau	Faible importance (Annexe 1)	13.71	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	13.71
Entrée	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	13.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	13.75
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - Campement de bungalows pour automobilistes avec une seule cabine ou unité ou avec plusieurs cabines équipées pour faire cuire	Faible importance (Annexe 1)	13.96	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	13.96
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonniers - Église - sans salle de réunion	Faible importance (Annexe 1)	13.96	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	13.96
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - Motel avec installations pour la cuisson, par unité	Faible importance (Annexe 1)	13.96	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	13.96
Entrée	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA PACIFIC RIM, ENTRÉE, Marche sur la plage, Famille / Groupe	Importants (Annexe 2)	13.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	14.00
Entrée	SITE PATRIMONIAL DE LA MAISON GREEN GABLES, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	13.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	14.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, CAMPING, 7 nuits consécutives ou plus, Camping d'hiver (de la mi-octobre à la mi-mai)	Importants (Annexe 2)	13.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	14.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Maison privée offrant les services d'hébergement pour quatre visiteurs ou moins	Faible importance (Annexe 1)	13.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	14.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Maison privée offrant les services d'hébergement pour quatre visiteurs ou moins	Faible importance (Annexe 1)	13.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	14.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Maison privée offrant les services d'hébergement pour quatre visiteurs ou moins	Faible importance (Annexe 1)	13.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	14.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Maison privée offrant les services d'hébergement pour quatre visiteurs ou moins	Faible importance (Annexe 1)	13.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	14.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Maison privée offrant les services d'hébergement pour quatre visiteurs ou moins	Faible importance (Annexe 1)	13.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	14.00
Entrée	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA PACIFIC RIM, ENTRÉE, Remplacement de carte, Carte d'entrée annuelle - remplacement ou duplicata	Importants (Annexe 2)	13.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	14.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, Wolfe Lake - à l'état naturel avec fosses	Importants (Annexe 2)	13.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	14.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, à l'état naturel	Importants (Annexe 2)	13.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	14.50
Produits et services à valeur ajoutée	Programmes spéciaux de mise en valeur du patrimoine et d'expériences enrichies, Frais de base, Nombre planifié de participants - 10 personnes et plus, par heure	Faible importance (Annexe 1)	13.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	14.50
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-GULF, AMARRAGE, Bouées, Par nuit	Importants (Formule)	14.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	14.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales décaissant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU, ÉCLUSAGE, Par pied, Saisonnier (caravane flottante de location)	Importants (Formule)	14.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	14.75
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ÉCLUSAGE, Par pied, Saisonnier (caravane flottante de location)	Importants (Formule)	14.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	14.75
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU FORT-LANGLEY, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	14.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	15.00
Entrée	LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA FORT RODD HILL – PHARE-DE-FISGARD, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	14.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	15.00
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-GULF, CAMPING, Une nuit, par groupe, par véhicule (du 15 mars au 30 octobre)	Importants (Annexe 2)	14.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	15.50
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-GULF, CAMPING, Une nuit, par groupe (du 15 mars au 30 septembre)	Importants (Annexe 2)	14.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	15.50
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Quotidien, Niveau 3 — Stationnement urbain ou en forte demande	Faible importance (Stationnement)	15.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	15.75
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA SIRMILIK, EXCURSION DIURNE DANS L'ARRIÈRE PAYS DES PARCS DU NORD, Par personne, Groupe commercial par personne	Importants (Annexe 2)	13.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA TERRANOVA, CAMPING, 8 nuits consécutives ou plus (par nuitée), Malady Head - non aménagé, toilettes et douches, pour la saison intermédiaire et les détenteurs de laissez-passer, y compris les cartes d'entrée lève-tôt, annuelles et découvertes (après la Fête du travail)	Importants (Annexe 2)	15.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.00
Produits et services à valeur ajoutée	Accès aux piscines, Adulte, Accès simple	Importants (Annexe 2)	15.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES MILLE-ÎLES, AMARRAGE, Bouées d'échouage ou d'amarrage, Permis d'échouage (avec achat de permis d'amarrage saisonnier)	Importants (Formule)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-DE-LA-BAIE-GEORGIENNE, AMARRAGE, Locations pour mouillage - peu importe la longueur de l'embarcation, Par jour	Importants (Formule)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chien, par jour	Faible importance (<51 \$)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Autres animaux domestiques - 25 kg ou moins, par jour	Faible importance (<51 \$)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chien, par jour	Faible importance (<51 \$)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Autres animaux domestiques - 25 kg ou moins, par jour	Faible importance (<51 \$)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chien, par jour	Faible importance (<51 \$)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Autres animaux domestiques - 25 kg ou moins, par jour	Faible importance (<51 \$)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chien, par jour	Faible importance (<51 \$)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Autres animaux domestiques - 25 kg ou moins, par jour	Faible importance (<51 \$)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chien, par jour	Faible importance (<51 \$)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chien, par jour	Faible importance (<51 \$)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Autres animaux domestiques - 25 kg ou moins, par jour	Faible importance (<51 \$)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Vente aux enchères ou vente-débarras, Par jour	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA PACIFIC RIM, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par chien, par jour	Faible importance (<51 \$)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, DROITS DE CIMETIÈRE, Inhumation - creusage et comblement de la fosse (entre 8 h 30 et 14 h 30 en semaine, sauf les jours fériés), Si le défunt était âgé d'au plus un an	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, DROITS DE CIMETIÈRE, Inhumation - creusage et comblement de la fosse (entre 8 h 30 et 14 h 30 en semaine, sauf les jours fériés), Pour l'inhumation de cendres	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, DROITS DE CIMETIÈRE, Inhumation - creusage et comblement de la fosse (entre 8 h 30 et 14 h 30 en semaine, sauf les jours fériés), Si le défunt était âgé d'au plus un an	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, DROITS DE CIMETIÈRE, Inhumation - creusage et comblement de la fosse (entre 8 h 30 et 14 h 30 en semaine, sauf les jours fériés), Pour l'inhumation de cendres	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Traitement d'un certificat de décès	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Vérification d'un testament	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Copie certifiée d'un document	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Copie de plan (ozalid)	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 288 x 192 pixels, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 384 x 256 pixels, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 576 x 384 pixels, de 25 à 50 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 768 x 512 pixels, de 51 à 100 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1152 x 768 pixels, de 101 à 500 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 2304 x 1536 pixels, 501 à 1000 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 4608 x 3072 pixels, plus de 1001 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion à des fins commerciales, Canada, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion privée, Canada, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion en circuit fermé, Canada, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion limitée (spectacles), Un pays, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion directe, Un pays, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion à des fins éducatives, Le monde, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	15.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	16.25
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Campement de bungalows pour automobilistes ayant une cabine ou une unité ou plusieurs cabines sans installations pour cuire	Faible importance (Annexe 1)	16.31	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	16.31
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Motel sans installations pour faire cuire, par unité	Faible importance (Annexe 1)	16.31	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	16.31
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - bureau d'affaires	Faible importance (Annexe 1)	16.31	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	16.31
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA ELK ISLAND, ENTRÉE, Annuel, Remplacement/reproduction de carte (s'applique aux cartes d'entrée des parcs et aux cartes d'entrée nationales annuelles)	Importants (Annexe 2)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, ENTRÉE, Annuel, Remplacement/reproduction de carte (s'applique aux cartes d'entrée des parcs et aux cartes d'entrée nationales annuelles)	Importants (Annexe 2)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, ENTRÉE, Carte d'entrée nationale, Remplacement/reproduction de carte, chacune	Importants (Annexe 2)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, ENTRÉE, Carte d'entrée nationale, Remplacement/reproduction de carte, chacune	Importants (Annexe 2)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50
Entrée	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA PACIFIC RIM, ENTRÉE, Remplacement de carte, Carte d'entrée nationale - remplacement ou duplicata	Importants (Annexe 2)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, ENTRÉE, Carte d'entrée nationale, Remplacement/reproduction de carte, chacune	Importants (Annexe 2)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE L'ANSE AUX MEADOWS, ENTRÉE, Carte d'entrée nationale, Remplacement/reproduction de carte, chacune	Importants (Annexe 2)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE PORT AU CHOIX, ENTRÉE, Carte d'entrée nationale, Remplacement/reproduction de carte, chacune	Importants (Annexe 2)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50
Entrée	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE RED BAY, ENTRÉE, Carte d'entrée nationale, Remplacement/reproduction de carte, chacune	Importants (Annexe 2)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50
Entrée	SITE PATRIMONIAL DE LA MAISON GREEN GABLES, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-REVELSTOKE, UTILISATION DE L'ARRIÈRE-PAYS ET CAMPING, Par permis, Maisonnette Caribou, par nuit	Importants (Annexe 2)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES MILLE-ÎLES, AMARRAGE, Par pied, Pour la saison - caravanes flottantes	Importants (Formule)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, CAMPING, Une nuit, Camping d'hiver de l'octobre à la mi-mai	Importants (Annexe 2)	15.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, CAMPING, 7 nuits consécutives ou plus, À l'état naturel avec fosses (Big Intervale)	Importants (Annexe 2)	16.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée quotienne, Niveau 5, Aîné	Importants (Annexe 2)	16.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.75
Hébergement	Hébergement en groupe, Niveau I (Hébergement de type « lit de fortune » – au sol, toilettes en rangée. (ex. Salle d'exposition)), par personne, par nuit	Importants (Annexe 2)	16.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	16.75
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - chalet ou tente	Faible importance (Annexe 1)	17.46	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	17.46
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU FORT-LANGLEY, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	16.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	17.50
Entrée	LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA FORT RODD HILL – PHARE-DE-FISGARD, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	16.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	17.50
Entrée	Parcs nationaux, Entrée quotienne, Niveau 3, Famille / Groupe	Importants (Annexe 2)	16.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	17.50
Hébergement	Camping d'avant pays, Rudimentaire avec fosses, Occupation normale, par emplacement, par nuit	Importants (Annexe 2)	16.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	17.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA TERRANOVA, CAMPING, 8 nuits consécutives ou plus (par nuitée), Newman Sound - non aménagé, toilettes / douches, saison intermédiaire et détenteurs de laissez-passer, y compris les cartes d'entrée lève-tôt, annuelles et découvertes (fête de Victoria à mi-juin et après la Fête du travail jusqu'à l'Action de grâce)	Importants (Annexe 2)	17.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	17.75
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA TERRANOVA, CAMPING, Par nuit, Malady Head - non aménagé, toilettes et douches, pour saison intermédiaire (après la fin de semaine de la Fête du travail)	Importants (Annexe 2)	17.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	18.50
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL, RÉSERVE D'AIRE MARINE NATIONAL DE CONSERVATION, ET SITE DU PATRIMOINE HAÏDA GWAAI HAANAS DU CANADA, EXCURSION/CAMPING, Par jour, Aîné	Importants (Annexe 2)	17.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	18.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - Saisonnier - Hôtel ou motel, par chambre	Faible importance (Annexe 1)	18.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	18.50
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 3, Aîné	Importants (Annexe 2)	17.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	18.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	18.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	19.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMIKUJIK, ENTRÉE, Annexe côtière - par saison, Aîné	Importants (Annexe 2)	18.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	19.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, Chignecto Sud - non aménagé, avec toilettes seulement	Importants (Annexe 2)	18.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	19.25
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	18.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	19.75
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LOWER FORT GARRY, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	18.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	19.75
Éclusage	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON; au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY; au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE; au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU; au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS; et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, FORFAIT D'AVANT SAISON (DE LA FIN DE LA NAVIGATION JUSQU'AU 31 MARS), Par pied, Permis d'éclusage saisonnier et permis d'amarrage pour la saison (comprend un rabais de 10 % à l'achat d'un permis d'amarrage)	Importants (Formule)	18.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	19.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 960 x 640 pixels, de 51 à 100 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	18.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	19.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée quotienne, Niveau 5, Adulte	Importants (Annexe 2)	18.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	19.75
Hébergement	Camping d'avant pays, Rudimentaire avec fosses, Occupation élevée, par emplacement, par nuit	Importants (Annexe 2)	18.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	19.75
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - immeuble à appartements avec cuisine ou salle à manger, par appartement	Faible importance (Annexe 1)	19.81	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	19.81
Services municipaux	Permis d'installation d'un réservoir de pétrole liquéfié neuf ou de remplacement, dont la capacité est d'au moins 1 125 L et d'au plus 9 000 L	Faible importance (Annexe 1)	20.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	20.00
Produits et services à valeur ajoutée	Permis de pêche, Quotidien Niveau 2 Permis amélioré (Reflète le niveau de service amélioré nécessaire à la gestion des activités de pêche.), par permis	Faible importance (<51 \$)	19.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	20.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 288 x 192 pixels, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	19.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	20.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 576 x 384 pixels, de 11 à 25 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	19.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	20.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, CAMPING, 7 nuits consécutives ou plus, Non aménagé, avec toilettes seulement (MacIntosh Brook et surplus)	Importants (Annexe 2)	19.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	20.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMKUJIK, CAMPING, Une nuit, Jeremy's Bay, non aménagé, avec toilettes sèches, saison intermédiaire (du 1 novembre au 30 avril)	Importants (Annexe 2)	19.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	20.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMKUJIK, CAMPING, Stationnement auxiliaire, par site, par nuit, Jim Charles Point	Importants (Annexe 2)	19.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	20.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	19.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	20.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA TERRA-NOVA, CAMPING, Par nuit, Newman Sound - non aménagé, avec toilettes et douches, pour la saison intermédiaire et les détenteurs de laissez-passer des cartes d'entrée lève-tôt, annuelles, découvertes (de la fête de Victoria à mi-juin et après la Fête du travail à l'Action de grâce)	Importants (Annexe 2)	20.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	21.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCHIBOUGUAC, CAMPING, Terrain de stationnement (camping), Par nuit, par véhicule (de novembre à avril)	Importants (Annexe 2)	20.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	21.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, CAMPING, Une nuit, non aménagé, avec toilettes et douches - droits annuels et de saison intermédiaire	Importants (Annexe 2)	20.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	21.00
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Autobus, Par heure, Niveau 3 — Stationnement urbain ou en forte demande	Faible importance (Stationnement)	20.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.00
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Autobus, Quotidien, Niveau 1 — Offre concurrentielle faible ou combinée avec un transit	Faible importance (Stationnement)	20.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.00
Produits et services à valeur ajoutée	Golf, 9 trous (saison intermédiaire et soirée)	Importants (Annexe 2)	20.05	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	21.00
Produits et services à valeur ajoutée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA PISTE-CHILKOOT, RANDONNÉE PÉDESTRE - LA PISTE CHILKOOT, Permis d'accès à l'arrière-pays du côté canadien, Jeune	Importants (Annexe 2)	20.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	21.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES MILLE-ÎLES, AMARRAGE, Bouées d'échouage ou d'amarrage, Bouées d'amarrage	Importants (Formule)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	21.50
Produits et services à valeur ajoutée	PARC MARIN NATIONAL DU CANADA FATHOM FIVE, INSCRIPTION DES PLONGEURS, Par plongeur, Annuel	Faible importance (<51 \$)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Produits et services à valeur ajoutée	PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT, PLONGÉE SOUS-MARINE, Par plongeur, Forfait de deux jours	Faible importance (<51 \$)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Animal castré ou opéré (chien ou chat)	Faible importance (<51 \$)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Atelier de réparation de bicyclettes, Réparation de bicyclettes seulement	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Magasin de chaussures et de bottes, Réparation de chaussures et de bottes seulement	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Garage ou station-service, Exploitation de plus de quatre pompes, chacune des pompes	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), École ou maternelle, Privée	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Magasin de chaussures et de bottes, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Concession exploitée par un, Vendeur de pierre, de gravier et de terre	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Garage ou station-service, Exploitation de plus de quatre pompes, chacune des pompes	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Animal castré ou opéré (chien ou chat)	Faible importance (<51 \$)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Atelier de réparation de bicyclettes, Réparation de bicyclettes seulement	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Magasin de chaussures et de bottes, Réparation de chaussures et de bottes seulement	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Garage ou station-service, Exploitation de plus de quatre pompes, chacune des pompes	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), École ou maternelle, Privée	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Animal castré ou opéré (chien ou chat)	Faible importance (<51 \$)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Animal castré ou opéré (chien ou chat)	Faible importance (<51 \$)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Animal castré ou opéré (chien ou chat)	Faible importance (<51 \$)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Atelier de réparation de bicyclettes, Réparation de bicyclettes seulement	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Magasin de chaussures et de bottes, Réparation de chaussures et de bottes seulement	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Garage ou station-service, Exploitation de plus de quatre pompes, chacune des pompes	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), École ou maternelle, Privée	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Magasin de chaussures et de bottes, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Concession exploitée par un, Vendeur de pierre, de gravier et de terre	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Animal castré ou opéré (chien ou chat)	Faible importance (<51 \$)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Garage ou station-service, Exploitation de plus de quatre pompes, chacune des pompes	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Garage ou station-service, Exploitation de plus de quatre pompes, chacune pompe	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUTS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 1 diaporama ou jeu de transparents, 961 images différentes ou plus	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 384 x 256 pixels, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 768 x 512 pixels, de 25 à 50 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1536 x 1024 pixels, de 101 à 500 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 3072 x 2048 pixels, 501 à 1000 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels, plus de 1001 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion à des fins commerciales, Un pays, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion privée, Un pays, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion en circuit fermé, Un pays, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion limitée (spectacles), Le monde, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion directe, Le monde, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	20.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	21.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE-PRINCE-ÉDOUARD, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA TERRA-NOVA, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMIKUIK, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Aîné 1 janvier 2022 au 20 mai 2022	Importants (Annexe 2)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMIKUIK, ENTRÉE, Annexe côtière - par saison, Adulte	Importants (Annexe 2)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Entrée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LOWER FORT GARRY, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES MILLE-ÎLES, AMARRAGE, Par pied, Saison commerciale	Importants (Formule)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Hébergement	Applicable au PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-DE-LA-BAIE-GEORGIENNE et au PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, AMARRAGE, Par pied, Saisonnier (commercial)	Importants (Formule)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, Hattie Cove - aménagé, avec électricité, avec fosses	Importants (Annexe 2)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Hébergement	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA ROCKY MOUNTAIN HOUSE, CAMPING, Par personne, Camping dans un tipi - adulte	Importants (Annexe 2)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Hébergement	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, AMARRAGE, Par pied, Saisonnier (commercial), pour la nuit	Importants (Formule)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Hébergement	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON, au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS, AMARRAGE, Commercial - par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Hébergement	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Commercial - par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Hébergement	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, AMARRAGE, Commercial - par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN, AMARRAGE, Par pied, Saison commerciale	Importants (Formule)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL, RÉSERVE D'AIRE MARINE NATIONAL DE CONSERVATION, ET SITE DU PATRIMOINE HAÏDA GWAI HAANAS DU CANADA, EXCURSION/CAMPING, Par jour, Adulte	Importants (Annexe 2)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Entrée	Parcs nationaux, Entrée quotidienne, Niveau 4, Famille / Groupe	Importants (Annexe 2)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 3, Adulte	Importants (Annexe 2)	21.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.00
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Chaque suite dans les immeubles résidentiels sans cuisine ni salle à manger, annuel	Faible importance (Annexe 1)	22.13	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	22.13
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, CAMPING, 7 nuits consécutives ou plus, Non aménagé, avec toilettes seulement (Corney Brook) - taux d'occupation élevé	Importants (Annexe 2)	21.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA TERRA-NOVA, CAMPING, 8 nuits consécutives ou plus (par nuitée), Newman Sound - aménagé avec électricité, pour la saison intermédiaire et les détenteurs de laissez-passer, y compris les cartes d'entrée lève-tôt, annuelles et découvertes (fête de Victoria à mi-juin et après la Fête du travail jusqu'à l'Action de grâce)	Importants (Annexe 2)	21.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, non aménagé, avec toilettes et douches	Importants (Annexe 2)	21.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	22.75
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCHIBOUGUAC, ENTRÉE, Saison Automnale - Saison Intermédiaire, Aîné	Importants (Annexe 2)	22.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	23.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCHIBOUGUAC, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	22.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	23.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, Beaver Glen - non aménagé, avec toilettes et douches	Importants (Annexe 2)	22.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	23.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, non aménagé, avec toilettes et douches	Importants (Annexe 2)	22.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	23.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	22.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	23.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, UTILISATION DES EMPLACEMENTS ET DES INSTALLATIONS, Palisades, Hébergement - Division scolaire régionale de Grande Yellowhead, par nuit, par personne	Importants (Annexe 2)	22.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	23.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 2 diaporamas ou jeux de transparents, 961 images différentes ou plus	Faible importance (Annexe 1)	22.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	23.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 576 x 384 pixels, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	23.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	24.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1152 x 768 pixels, de 51 à 100 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	23.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	24.00
Hébergement	Camping d'avant pays, Aucun aménagement avec installations sanitaires avec toilettes, Occupation normale, par emplacement, par nuit	Importants (Annexe 2)	23.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	24.00
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Buanderie commerciale : égout	Faible importance (Annexe 1)	24.15	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	24.15
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA TERRA-NOVA, CAMPING, 8 nuits consécutives ou plus (par nuitée), Malady Head - non aménagé, avec toilettes et douches	Importants (Annexe 2)	23.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	24.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, CAMPING, 7 nuits consécutives ou plus, Non aménagé, avec toilettes et douches (Chéticamp, Broad Cove et Ingonish)	Importants (Annexe 2)	23.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	24.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA TERRA-NOVA, CAMPING, 8 nuits consécutives ou plus (par nuitée), Newman Sound - non aménagé, avec toilettes et douches	Importants (Annexe 2)	23.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	24.25
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	23.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	24.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, non aménagé, avec toilettes et douches, emplacements avec un taux d'occupation élevé	Importants (Annexe 2)	23.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	24.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMIKUJIK, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, Jeremys Bay, aménagé avec électricité	Importants (Annexe 2)	23.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	24.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, CAMPING, Une nuit, Townsite - accès piétonnier, non aménagé, avec toilettes seulement	Importants (Annexe 2)	24.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	25.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, CAMPING, Une nuit, Whistlers - accès piétonnier, avec toilettes et douches	Importants (Annexe 2)	24.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	25.00
Services municipaux	Permis d'installation de gaz, pour une installation d'un coût estimatif d'au plus 1 000 \$	Faible importance (Annexe 1)	25.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	25.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales décaissant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Frais de service pour chaque fois que l'approvisionnement en eau est activé ou désactivé à Banff, Jasper ou Yoho.	Faible importance (Annexe 1)	25.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	25.00
Produits et services à valeur ajoutée	Golf, 9 trous	Importants (Annexe 2)	24.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	25.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 3 à 5 diaporamas ou jeux de transparents, 961 images différentes ou plus	Faible importance (Annexe 1)	24.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	25.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, CAMPING, 7 nuits consécutives ou plus, Non aménagé, avec toilettes et douches - taux d'occupation élevé (Cheticamp, Broad Cove et Plage Ingonish)	Importants (Annexe 2)	25.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	26.25
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA TERRANOVA, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	25.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	26.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMIKUIK, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Adulte 1 janvier 2022 au 20 mai 2022	Importants (Annexe 2)	25.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	26.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCHIBOUGUAC, ENTRÉE, Saison Automnale - Saison Intermédiaire, Adulte	Importants (Annexe 2)	25.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	26.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCHIBOUGUAC, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	25.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	26.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, Beaver Glen - électricité, avec toilettes et douches	Importants (Annexe 2)	25.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	26.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA TERRANOVA, CAMPING, Entrée lève-tôt pour les laissez-passer saisonniers ou annuels - Du 1er mai au 30 juin. Les titulaires de laissez-passer lève-tôt peuvent camper au tarif de basse saison durant toute la saison de camping.	Importants (Annexe 2)	25.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	26.50
Hébergement	Camping d'avant pays, Aucun aménagement avec installations sanitaires avec toilettes, Occupation élevée, par emplacement, par nuit	Importants (Annexe 2)	25.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	26.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - Église - avec salle de réunion	Faible importance (Annexe 1)	26.77	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	26.77
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, COMMERCE, Planification - propositions/demandes, Plan de copropriété (par unité - résidentiel, commercial, industriel)	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, PERMIS POUR L'ALIMENTATION EN EAU, Annuel, Usage domestique	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Nouveau détenteur d'un document	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Lettre ou autre texte non réglementaire	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Recherche pour le compte du public, par heure (minimum d'une heure)	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Consultation de fichiers ou recherches d'information, par heure (minimum d'une heure)	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 4 x 5, Circulation du rapport 1	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 4 x 5, 1 même image	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 1 diaporama ou jeu de transparents, 481 à 960 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 384 x 256 pixels, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 768 x 512 pixels, de 11 à 25 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 960 x 640 pixels, de 25 à 50 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixel ou plus, plus de 1001 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Radiodiffusion et télédiffusion, Diffusion traditionnelle télé et câble, Canada, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Radiodiffusion et télédiffusion, Télévision au compteur, Canada, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion à des fins commerciales, Le monde, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion privée, Le monde, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion en circuit fermé, Le monde, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	25.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par cheval, par jour	Faible importance (<51 \$)	26.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Autres animaux domestiques - plus de 25 kg, par jour	Faible importance (<51 \$)	26.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par cheval, par jour	Faible importance (<51 \$)	26.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Autres animaux domestiques - plus de 25 kg, par jour	Faible importance (<51 \$)	26.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par cheval, par jour	Faible importance (<51 \$)	26.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Autres animaux domestiques - plus de 25 kg, par jour	Faible importance (<51 \$)	26.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par cheval, par jour	Faible importance (<51 \$)	26.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Autres animaux domestiques - plus de 25 kg, par jour	Faible importance (<51 \$)	26.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par cheval, par jour	Faible importance (<51 \$)	26.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Par cheval, par jour	Faible importance (<51 \$)	26.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Autres animaux domestiques - plus de 25 kg, par jour	Faible importance (<51 \$)	26.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	27.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	26.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	27.50
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - Saisonnier - Lot de chalets	Faible importance (Annexe 1)	27.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	27.50
Entrée	Parcs nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 2, Aîné	Importants (Annexe 2)	26.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	27.50
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Campement de bungalows pour automobilistes avec une seule cabine ou unité ou avec des installations pour cuire	Faible importance (Annexe 1)	27.95	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	27.95
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Église sans salle de réunion	Faible importance (Annexe 1)	27.95	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	27.95
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - Annuel - Motel avec installations pour faire la cuisine, par unité	Faible importance (Annexe 1)	27.95	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	27.95
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-DE-LA-BAIE-GEORGIENNE, AMARRAGE, Locations pour mouillage - peu importe la longueur de l'embarcation, Pour la nuit	Importants (Formule)	26.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	28.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, CAMPING, 7 nuits consécutives ou plus, Aménagé, avec électricité (Chéticamp)	Importants (Annexe 2)	26.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	28.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA TERRA-NOVA, CAMPING, 8 nuits consécutives ou plus (par nuitée), Newman Sound - aménagé avec électricité	Importants (Annexe 2)	26.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	28.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 4, Aîné	Importants (Annexe 2)	26.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	28.00
Hébergement	Hébergement en groupe, Niveau II (Hébergement de type dortoir – lits superposés, toilettes en rangée. (ex. Baraquement militaire)), par personne, par nuit	Importants (Annexe 2)	26.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	28.00
Hébergement	Camping d'avant pays, Aucun aménagement avec installations sanitaires avec toilettes et douches, Occupation normale, par emplacement, par nuit	Importants (Annexe 2)	27.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	28.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA POINTE-PELÉE, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	27.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	28.75
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, Chignecto Nord - aménagé, avec eau, électricité	Importants (Annexe 2)	27.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	28.75
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, aménagé, avec eau et électricité	Importants (Annexe 2)	27.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	29.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 4 x 5, Tirage de 2 à 5 rapports	Faible importance (Annexe 1)	27.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	29.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 4 x 5, Tirage de 2 à 5 rapports	Faible importance (Annexe 1)	27.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	29.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 6 à 10 diaporamas ou jeux de transparents, 961 images différentes ou plus	Faible importance (Annexe 1)	27.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	29.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, UTILISATION DES EMPLACEMENTS ET DES INSTALLATIONS, Palisades, Hébergement - groupe éducatif, chambre triple, par nuit, par personne	Importants (Annexe 2)	28.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	29.25
Services municipaux	Permis d'installation électrique, pour une installation d'un coût estimatif d'au plus 300 \$	Faible importance (Annexe 1)	30.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	30.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 2 diaporamas ou jeux de transparents, 481 à 960 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	28.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	30.00
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - Habitation individuelle	Faible importance (Annexe 1)	30.27	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	30.27
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA ELK ISLAND, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	29.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	30.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	29.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	30.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	29.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	30.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA FORILLON, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	29.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	30.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA MAURICIE, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	29.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	30.50
Hébergement	Camping d'avant pays, Aucun aménagement avec installations sanitaires avec toilettes et douches, Occupation élevée, par emplacement, par nuit	Importants (Annexe 2)	29.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	30.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 11 à 50 diaporamas ou jeux de transparents, 961 images différentes ou plus	Faible importance (Annexe 1)	29.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	31.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, aménagé, avec eau, égout et électricité	Importants (Annexe 2)	30.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	31.25
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Autobus, Quotidien, Niveau 2 — Stationnement standard	Faible importance (Stationnement)	30.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	31.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales décaissant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES MILLE-ÎLES, AMARRAGE, Bouées d'échouage ou d'amarrage, Permis d'échouage saisonnier (canot, kayak et planche à rame)	Importants (Formule)	30.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	31.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, CAMPING, Une nuit - saison intermédiaire, aménagé, avec eau, égout et électricité	Importants (Annexe 2)	30.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	31.50
Permis	Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux, Droits de mise en fourrière, chevaux	Faible importance (<51 \$)	30.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	31.50
Permis	Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux, Droits de mise en fourrière, autres animaux domestiques (plus de 25 kg)	Faible importance (<51 \$)	30.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	31.50
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - annuel - Hôtel ou motel, par chambre	Faible importance (Annexe 1)	31.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	31.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Mâle non castré (chien ou chat)	Faible importance (<51 \$)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur pour n'importe quel des produits énumérés ci-dessus, par produit	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Mâle non castré (chien ou chat)	Faible importance (<51 \$)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur d'un ou de plusieurs des produits suivants : charbon, bois, mazout, propane, essence, produits pétroliers et glace	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Mâle non castré (chien ou chat)	Faible importance (<51 \$)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Mâle non castré (chien ou chat)	Faible importance (<51 \$)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Mâle non castré (chien ou chat)	Faible importance (<51 \$)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur pour n'importe quel des produits énumérés ci-dessus, par produit	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Mâle non castré (chien ou chat)	Faible importance (<\$1 \$)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Activité spéciale, Non lucratif, par activité	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Alcool, vente d', Frais minimums pour les clubs quand la vente de boissons est réservée aux membres et aux invités	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Autres concessions, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMIKUJIK, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Concession exploitée par un, Vendeur d'un ou de plusieurs des produits suivants : charbon, bois, mazout, propane, essence, produits pétroliers et glace	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA MAURICIE, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Autres concessions, Dépanneur	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA PISTE-CHILKOOT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Permis de débarquement, par groupe/débarquement	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU, ÉCLUSAGE, Par pied, Saisonnier (commercial)	Importants (Formule)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	32.25
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ÉCLUSAGE, Par pied, Saisonnier (commercial)	Importants (Formule)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	32.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON, ÉCLUSAGE COMMERCIAL, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	32.25
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, ÉCLUSAGE COMMERCIAL, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	32.25
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS, ÉCLUSAGE COMMERCIAL, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	32.25
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, ÉCLUSAGE COMMERCIAL, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	32.25
Éclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, ÉCLUSAGE COMMERCIAL, Par pied, Pour la saison	Importants (Formule)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	32.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 4 x 5, Tirage de 6 à 10 rapports	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 4 x 5, 2 à 5 même images	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 1 diaporama ou jeu de transparents, 241 à 480 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 3 à 5 diaporamas ou jeux de transparents, 481 à 960 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 576 x 384 pixels, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 768 x 512 pixels, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1152 x 768 pixels, de 25 à 50 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1536 x 1024 pixels, de 51 à 100 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 2304 x 1536 pixels, de 101 à 500 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 4608 x 3072 pixels, 501 à 1000 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Radiodiffusion et télédiffusion, Diffusion traditionnelle télé et câble, Un pays, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Radiodiffusion et télédiffusion, Télévision au compteur, Un pays, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	30.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	32.25
Hébergement	Applicable au PARC NATIONAL DU CANADA BANFF; au PARC NATIONAL DU CANADA JASPER; au PARC NATIONAL DU CANADA YOHO; et au PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, UTILISATION DE L'ARRIÈRE-PAYS ET CAMPING, Par permis, Permis de pâturage, par cheval, par mois	Importants (Annexe 2)	31.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	32.50
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Annuel - Bureau d'affaires	Faible importance (Annexe 1)	32.61	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	32.61
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA POINTE-PELÉE, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	31.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	33.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL ET RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA KLUANE, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUEL), Autres permis commerciaux, Permis de débarquement, Par groupe, Par débarquement	Faible importance (Annexe 1)	31.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	33.00
Entrée	Parcs nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 2, Adulte	Importants (Annexe 2)	31.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	33.00
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 4, Adulte	Importants (Annexe 2)	31.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	33.00
Hébergement	Camping d'avant pays, Aménagé avec électricité, Occupation normale, par emplacement, par nuit	Importants (Annexe 2)	31.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	33.00
Hébergement	Utilisation de l'arrière-pays et camping, Endroits éloignés, par personne, par nuit	Importants (Annexe 2)	31.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	33.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, CAMPING, 7 nuits consécutives ou plus, Aménagé, avec eau, égoût, électricité (Chéticamp et Broad Cove)	Importants (Annexe 2)	32.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	33.50
Services municipaux	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, STATION DE TRANSFERT DES DÉCHETS, Type, Par item (réfrigérateur/congélateur/conditionneur d'air)	Faible importance (Annexe 1)	32.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	33.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 960 x 640 pixels, de 11 à 25 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	32.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	33.50
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 5, Aîné	Importants (Annexe 2)	32.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	33.50
Hébergement	Hébergement en groupe, Niveau III (Hébergement semi-privé – lits superposés, toilettes et douches. (ex. Annexe)), par personne, par nuit	Importants (Annexe 2)	32.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	33.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 51 à 100 diaporamas ou jeux de transparents 961 images différentes ou plus	Faible importance (Annexe 1)	32.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	34.25
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA ELK ISLAND, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	33.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	35.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	33.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	35.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	33.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	35.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA FORILLON, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	33.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	35.00
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA MAURICIE, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	33.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	35.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 4 x 5, Tirage de 11 à 25 rapports	Faible importance (Annexe 1)	33.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	35.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 4 x 5, 11 à 25 même image	Faible importance (Annexe 1)	33.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	35.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 2 diaporamas ou jeux de transparents, 241 à 480 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	33.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	35.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 6 à 10 diaporamas ou jeux de transparents, 481 à 960 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	33.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	35.25
Hébergement	Camping d'avant pays, Aménagé avec électricité et eau, Occupation normale, par emplacement, par nuit	Importants (Annexe 2)	34.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	36.00
Hébergement	Camping d'avant pays, Aménagé avec électricité, Occupation élevée, par emplacement, par nuit	Importants (Annexe 2)	34.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	36.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, CAMPING, 7 nuits consécutives ou plus, Aménagé avec eau, égout, électricité - taux d'occupation élevé	Importants (Annexe 2)	34.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	36.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Produits et services à valeur ajoutée	Golf, Quotidien, (saison intermédiaire et soirée)	Importants (Annexe 2)	35.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	37.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Frais de base, par animal domestique, tous les types d'animaux	Faible importance (<51 \$)	35.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	37.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Frais de base, par animal domestique, tous les types d'animaux	Faible importance (<51 \$)	35.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	37.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Frais de base, par animal domestique, tous les types d'animaux	Faible importance (<51 \$)	35.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	37.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Frais de base, par animal domestique, tous les types d'animaux	Faible importance (<51 \$)	35.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	37.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Frais de base par chat, chien ou cheval	Faible importance (<51 \$)	35.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	37.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Frais de base, par animal domestique, tous les types d'animaux	Faible importance (<51 \$)	35.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	37.25
Permis	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA PACIFIC RIM, ANIMAUX DOMESTIQUES, Garde, Frais de base, par chat ou chien	Faible importance (<51 \$)	35.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	37.25
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA WOOD BUFFALO, ACCÈS DÉNEIGEMENT, Cabanes des trappeurs, Par demi-kilomètre	Faible importance (Annexe 1)	35.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	37.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 1 diaporama ou jeu de transparents, 81 à 240 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	35.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	37.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 101 diaporamas ou jeux de transparents ou plus, 961 images différentes ou plus	Faible importance (Annexe 1)	35.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	37.25
Entrée	Parcs nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 3, Aîné	Importants (Annexe 2)	36.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	38.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 3 à 5 diaporamas ou jeux de transparents, 241 à 480 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	37.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	38.75
Entrée	Lieux historiques nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 5, Adulte	Importants (Annexe 2)	37.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	39.20
Services municipaux	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, STATION DE TRANSFERT DES DÉCHETS, Type, Par tonne de déchets triés	Faible importance (Annexe 1)	37.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	39.25
Hébergement	Camping d'avant pays, Entièrement aménagé avec électricité, eau et égout, Occupation normale, par emplacement, par nuit	Importants (Annexe 2)	37.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	39.50
Hébergement	Camping d'avant pays, Aménagé avec électricité et eau, Occupation élevée, par emplacement, par nuit	Importants (Annexe 2)	37.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	39.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 4 x 5, Tirage de 26 à 499 rapports	Faible importance (Annexe 1)	38.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	39.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 4 x 5, 26 ou plus même image	Faible importance (Annexe 1)	38.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	39.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 11 à 50 diaporamas ou jeux de transparents, 481 à 960 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	38.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	39.75
Services municipaux	Permis d'installation d'enseignes	Faible importance (<51 \$)	40.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.00
Services municipaux	Permis de plomberie pour l'installation, la modification, le prolongement ou le renouvellement d'au plus un tuyau de descente ou autre colonne et d'au plus quatre accessoires	Faible importance (Annexe 1)	40.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.00
Services municipaux	Inspection d'une installation de gaz, par heure	Faible importance (Annexe 1)	40.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits pour le traitement des eaux pour vider une fosse septique dans le parc national Banff, le parc national Jasper ou le parc national Yoho	Faible importance (Annexe 1)	40.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 576 x 384 pixels, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	38.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	40.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 960 x 640 pixels, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	38.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	40.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1152 x 768 pixels, de 11 à 25 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	38.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	40.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 2 diaporamas ou jeux de transparents, 81 à 240 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	39.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	40.75
Services municipaux	Frais pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Chaque suite dans un immeuble résidentiel avec cuisine ou salle à manger, annuel	Faible importance (Annexe 1)	40.76	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.76
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - Atelier de réparation de bicyclettes	Faible importance (Annexe 1)	40.76	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.76
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - librairie	Faible importance (Annexe 1)	40.76	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.76

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - Salle du pavillon	Faible importance (Annexe 1)	40.76	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.76
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - Boutique photographique	Faible importance (Annexe 1)	40.76	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.76
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - Magasin de vente et de service radio	Faible importance (Annexe 1)	40.76	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.76
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - Atelier de réparation de chaussures	Faible importance (Annexe 1)	40.76	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.76
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - Magasin de chaussures	Faible importance (Annexe 1)	40.76	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.76

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - Magasin d'articles de sport	Faible importance (Annexe 1)	40.76	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.76
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - tabagie	Faible importance (Annexe 1)	40.76	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	40.76
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA TERRANOVA, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	39.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	41.00
Entrée	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	39.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	41.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, UTILISATION DES EMPLACEMENTS ET DES INSTALLATIONS, Palisades, Hébergement- chambre triple, par nuit, par personne	Importants (Annexe 2)	39.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	41.00
Services municipaux	Collecte des ordures pour tout lot à l'extérieur de la ville de Jasper pour toute cueillette de déchets qui ne sont pas entreposés dans les conteneurs énumérés à l'annexe I, par heure.	Faible importance (Annexe 1)	42.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	42.00
Hébergement	Camping d'avant pays, Entièrement aménagé avec électricité, eau et égout, Occupation élevée, par emplacement, par nuit	Importants (Annexe 2)	40.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	42.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur de pierre, de gravier et de terre	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur résident	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pompe, Chaque pompe ou chaque unité d'une pompe multiple exploitée ailleurs que dans une station-service	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Boulangerie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Boucherie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Épicerie fine, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Garage ou station-service, Vente de véhicules neufs ou d'occasion, supplémentaire	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Épicerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Bijouterie, Vente et réparation de bijoux, de montres et d'horloges	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Vente de lait et de crème, Chaque entreprise de distributeur automatique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Bar laitier ou confiserie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Fournitures photographiques, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Radio et télévision, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur résident	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pompe, Chaque pompe ou chaque unité d'une pompe multiple exploitée ailleurs que dans une station-service	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur de pierre, de gravier et de terre	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur résident	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pompe, Chaque pompe ou chaque unité d'une pompe multiple exploitée ailleurs que dans une station-service	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur résident	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pompe, Chaque pompe ou chaque unité d'une pompe multiple exploitée ailleurs que dans une station-service	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Épicerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Bar laitier ou confiserie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur résident	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pompe, Chaque pompe ou chaque unité d'une pompe multiple exploitée ailleurs que dans une station-service	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Épicerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur de pierre, de gravier et de terre	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur résident	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pompe, Chaque pompe ou chaque unité d'une pompe multiple exploitée ailleurs que dans une station-service	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Boulangerie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Boucherie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Épicerie fine, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Garage ou station-service, Vente de véhicules neufs ou d'occasion, supplémentaire	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Épicerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Bijouterie, Vente et réparation de bijoux, de montres et d'horloges	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Vente de lait et de crème, Chaque entreprise de distributeur automatique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Bar laitier ou confiserie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Fournitures photographiques, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Radio et télévision, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Alcool, vente d', Frais minimums pour tout autre établissement	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Boulangerie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Bar laitier ou confiserie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Bar laitier ou confiserie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Alcool, vente d', Frais minimums de permis	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCHIBOUGUAC, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Bar laitier ou confiserie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA FORILLON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoyeur résident	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 6 à 10 diaporamas ou jeux de transparents, 241 à 480 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 51 à 100 diaporamas ou jeux de transparents 481 à 960 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 768 x 512 pixels, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1536 x 1024 pixels, de 25 à 50 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 3072 x 2048 pixels, de 101 à 500 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels, 501 à 1000 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Radiodiffusion et télédiffusion, Publicité, Canada, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Radiodiffusion et télédiffusion, Musique vidéo, Canada, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Radiodiffusion et télédiffusion, Diffusion traditionnelle télé et câble, Le monde, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Radiodiffusion et télédiffusion, Télévision au compteur, Le monde, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Radiodiffusion et télédiffusion, Internet, Le monde, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion traditionnelle (spectacles), Canada, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Nouveau média, Le monde, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	41.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	42.75
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, DROITS DE CIMETIÈRE, Exhumations - creusage et comblement de la fosse, Pour des cendres	Faible importance (Annexe 1)	41.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	43.25
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, DROITS DE CIMETIÈRE, Exhumations - creusage et comblement de la fosse, Pour des cendres	Faible importance (Annexe 1)	41.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	43.25
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMKUJIK, ENTRÉE, Annexe côtière - par saison, Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	41.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	43.50
Entrée	Parcs nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 3, Adulte	Importants (Annexe 2)	41.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	43.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 3 à 5 diaporamas ou jeux de transparents, 81 à 240 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	43.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	45.00
Produits et services à valeur ajoutée	Golf, Quotidien	Importants (Annexe 2)	43.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	45.00
Produits et services à valeur ajoutée	Permis de pêche, Annuel Niveau 1 - Permis standard (Emplacements qui délivrent des permis de pêche sans autre forme de service et/ou de suivi de gestion.), par permis	Faible importance (<51 \$)	44.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	46.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 11 à 50 diaporamas ou jeux de transparents, 241 à 480 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	45.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	47.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 101 diaporamas ou jeux de transparents ou plus, 481 à 960 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	45.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	47.00
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES MILLE-ÎLES, AMARRAGE, Bouées d'échouage ou d'amarrage, Permis d'échouage saisonnier - Commercial (canot, kayak et planche à rame)	Importants (Formule)	45.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	47.50
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - annuel - lot de cabanes	Faible importance (Annexe 1)	47.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	47.50
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Buanderie commerciale : eau	Faible importance (Annexe 1)	47.98	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	47.98
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location pour circuit d'affaires, autocar ou véhicule motorisé, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	46.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	48.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location pour circuit d'affaires, autocar ou véhicule motorisé, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	46.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	48.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Magasin de vêtements, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	46.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	48.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	46.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	48.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA MAURICIE, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Autres concessions, Casse-croûte	Faible importance (Annexe 1)	46.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	48.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA MAURICIE, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Autres concessions, Location de bateau ou excursion en bateau	Faible importance (Annexe 1)	46.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	48.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1152 x 768 pixels, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	46.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	48.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 2304 x 1536 pixels, de 51 à 100 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	46.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	48.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Radiodiffusion et télédiffusion, Publicité, Un pays, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	46.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	48.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Radiodiffusion et télédiffusion, Musique vidéo, Un pays, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	46.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	48.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 6 à 10 diaporamas ou jeux de transparents, 81 à 240 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	46.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	48.00
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - Résidence - duplex	Faible importance (Annexe 1)	48.91	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	48.91

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 6 à 10 diaporamas ou jeux de transparents, 81 à 240 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	47.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	49.00
Services municipaux	Demande de permis d'aménagement	Faible importance (<51 \$)	50.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	50.00
Hébergement	Hébergement diversifié, Niveau I (Généralement aménagé directement sur le sol. Il s'agit principalement d'un endroit pour dormir.), Offre de base (Latrines, table de pique-nique, foyer), par hébergement, par nuit	Importants (Annexe 2)	48.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	50.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 51 à 100 diaporamas ou jeux de transparents 241 à 480 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	49.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	51.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCHIBOUQUAC, ENTRÉE, Saison Automnale - Saison Intermédiaire, Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	50.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	52.50
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, UTILISATION DES EMPLACEMENTS ET DES INSTALLATIONS, Palisades, Hébergement - chambre double, par nuit, par personne	Importants (Annexe 2)	50.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	52.75
Permis	Applicable au PARC NATIONAL DU CANADA BANFF; au PARC NATIONAL DU CANADA JASPER; au PARC NATIONAL DU CANADA YOHO; et au PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS DE COUPE, Par permis, Par personne	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Frais minimums pour les clubs quand la vente de boissons est réservée aux membres et aux invités	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Frais minimums pour les clubs quand la vente de boissons est réservée aux membres et aux invités	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, COMMERCE, Planification - propositions/demandes, Plan de subdivision (par lot, îlot à bâtir et espace libre sur le rivage/îlot de parc) - droits minimums de 247,65 et maximums de 4 953,25	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, COMMERCE, Planification - propositions/demandes, Consultation pré-présentation (par demande, avec rapport écrit mais sans inspection)	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, PERMIS POUR L'ALIMENTATION EN EAU, Annuel, Pour affaires ou pour le chemin de fer (approvisionnement en eau)	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/16 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/16 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/16 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/16 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/16 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/8 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 5 x 7, Tirage 1 rapport	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 5 x 7, 1 même image	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales décollant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 768 x 512 pixels, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 960 x 640 pixels, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1536 x 1024 pixels, de 11 à 25 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 or more pixels, 501 à 1000 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	51.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	53.50
Services municipaux	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PISTE D'ATTERRISSAGE, Type, Droits d'entretien et d'utilisation non-commerciale -annuel	Faible importance (51 \$-151 \$)	52.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	54.50
Services municipaux	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PISTE D'ATTERRISSAGE, Type, Droits de stationnement pour la piste d'atterrissage (long terme) - droits annuels pour les résidents	Faible importance (Stationnement)	52.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	54.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	52.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	54.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	52.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	54.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	52.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	54.50
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL, RÉSERVE D'AIRE MARINE NATIONALE DE CONSERVATION, ET SITE DU PATRIMOINE HAÏDA GWAAI HAANAS DU CANADA, EXCURSION/CAMPING, Pour la saison (lève-tôt), Aîné	Importants (Annexe 2)	52.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	54.50
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DES ÎLES-GULF, CAMPING, Camping de groupe - une nuit, Sidney Spit, par groupe de jeunes (maximum de 25 par personne)	Importants (Annexe 2)	52.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	54.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 11 à 50 diaporamas ou jeux de transparents, 81 à 240 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	52.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	54.50
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Église avec salle de réunion	Faible importance (Annexe 1)	54.73	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	54.73
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - Pension ou maison de chambre de moins de 10 chambres sans installations pour manger	Faible importance (Annexe 1)	54.73	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	54.73
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - comptoir-repas ou crèmerie	Faible importance (Annexe 1)	54.73	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	54.73
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - École, collège ou université où le conseil n'est pas meublé et compte moins de 25 étudiants	Faible importance (Annexe 1)	54.73	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	54.73

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonniers - Tout établissement non mentionné ci-dessus	Faible importance (Annexe 1)	54.73	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	54.73
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - Saisonnier - Unité résidentielle	Faible importance (Annexe 1)	55.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	55.00
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - Saisonnier - Salle de danse, cinéma ou autre installation de divertissement ou de loisirs	Faible importance (Annexe 1)	55.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	55.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMEDIA, Diapositives, 101 diaporamas ou jeux de transparents ou plus, 241 à 480 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	54.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	56.50
Hébergement	PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT, AMARRAGE DE JOUR ET UTILISATION DE QUAI, Quai de Baie-Sainte-Catherine, Par mètre, par mois (16 jours par mois ou plus)	Importants (Formule)	54.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	56.75
Permis	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ACTIVITÉS, Type, Réparation individuelle ou nouveaux travaux	Faible importance (51 \$-151 \$)	54.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	57.00
Permis	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ACTIVITÉS, Type, Déchargement de pièces pyrotechniques dans un canal	Faible importance (51 \$-151 \$)	54.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	57.00
Eclusage	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ROTATION DU PONT, Type, Par saison (Brighton Road)	Importants (Formule)	56.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	58.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 5 x 7, Tirage de 2 à 5 rapports	Faible importance (Annexe 1)	56.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	58.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 5 x 7, 2 à 5 même image	Faible importance (Annexe 1)	56.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	58.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 2 diaporamas ou jeux de transparents, 41 à 80 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	56.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	58.75
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, DROITS DE CIMETIÈRE, Inhumation - creusage et comblement de la fosse (aux heures autres que celles indiquées ci-dessous), Pour l'inhumation de cendres	Faible importance (Annexe 1)	56.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	59.25
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, DROITS DE CIMETIÈRE, Inhumation - creusage et comblement de la fosse (aux heures autres que celles indiquées ci-dessous), Pour l'inhumation de cendres	Faible importance (Annexe 1)	56.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	59.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 51 à 100 diaporamas ou jeux de transparents, 81 à 240 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	57.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	59.75
Services municipaux	Réparation mineure	Faible importance (51 \$-151 \$)	60.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	60.00
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Maison individuelle	Faible importance (Annexe 1)	60.42	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	60.42
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	58.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	61.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, CAMPING, Hébergement Divers, Crandell Campground -expérience "tipi" -par nuitée	Importants (Annexe 2)	58.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	61.25
Services municipaux	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, STATION DE TRANSFERT DES DÉCHETS, Type, Par tonne de déchets non triés	Faible importance (Annexe 1)	58.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	61.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Hébergement	Hébergement diversifié, Niveau 1 (Généralement aménagé directement sur le sol. Il s'agit principalement d'un endroit pour dormir.), Offre intermédiaire (Latrines ou installations sanitaires comprenant des toilettes, peut avoir des douches, table de pique-nique et foyer, chauffage ou poêle à bois, matelas ou lits, éclairage (par ex. lanterne à piles rechargeables)), par hébergement, par nuit	Importants (Annexe 2)	58.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	61.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, CAMPING, Hébergement Divers, Yourte - par nuitée, saison intermédiaire	Importants (Annexe 2)	59.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	62.25
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Autobus, Quotidien, Niveau 3 — Stationnement urbain ou en forte demande	Faible importance (Stationnement)	60.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	62.50
Produits et services à valeur ajoutée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA PISTE-CHILKOOT, RANDONNÉE PÉDESTRE - LA PISTE CHILKOOT, Permis canadien annuel, Jeune	Importants (Annexe 2)	60.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	63.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Chatte non opérée	Faible importance (51 \$-151 \$)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Machine automatique, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boulangerie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Coiffeur ou salon de beauté, Chaque salon	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location de bicyclettes, Chaque endroit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Atelier de réparation de bicyclettes, Vente et réparation de bicyclettes	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Billards, table de billards, billard anglais ou autres jeux similaires, Chaque établissement	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location de bateau ou excursion en bateau, Chaque endroit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Magasin de chaussures et de bottes, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Piste de quilles, Chaque piste de quilles	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boucherie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur de charbon, de bois et de glace	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur de bois et de matériaux de construction	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Épicerie fine, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Prestation de services, Lorsque la livraison ne fait pas partie d'une autre entreprise de vente ou de service	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Vente de produits agricoles, Chaque demandeur	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Garage ou station-service, Vente de véhicules neufs ou d'occasion, supplémentaire	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Épicerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Salle de réunion ou auditorium, Capacité assise, plus de 50 sièges, mais moins de 101	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location de chevaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bijouterie, Vente et réparation de bijoux, de montres et d'horloges	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de buanderie et nettoyage à sec, Exploitation séparée, chacune	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Vente de lait et de crème, Chaque entreprise de distributeur automatique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bar laitier ou confiserie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Fournitures photographiques, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Photographie, Établissement photographique permanent	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Radio et télévision, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location pour circuit d'affaires, autocar ou véhicule motorisé, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Pension	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Centre d'accueil, Chaque bureau	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Magasin de vêtements, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Concession exploitée par un, Vendeur de bois et de matériaux de construction	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Quincaillerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Chatte non opérée	Faible importance (51 \$-151 \$)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Machine automatique, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Épicerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Pension	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Machine automatique, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boulangerie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Coiffeur ou salon de beauté, Chaque salon	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location de bicyclettes, Chaque endroit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Atelier de réparation de bicyclettes, Vente et réparation de bicyclettes	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Billards, table de billards, billard anglais ou autres jeux similaires, Chaque établissement	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location d'embarcation, Embarcations et canots	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Magasin de chaussures et de bottes, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Piste de quilles, Chaque piste de quilles	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boucherie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur de charbon, de bois et de glace	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur de bois et de matériaux de construction	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Épicerie fine, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Prestation de services, Lorsque la livraison ne fait pas partie d'une autre entreprise de vente ou de service	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Garage ou station-service, Vente de véhicules neufs ou d'occasion, supplémentaire	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Épicerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Salle de réunion ou auditorium, Capacité assise, plus de 50 sièges, mais moins de 101	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location de chevaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bijouterie, Vente et réparation de bijoux, de montres et d'horloges	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de buanderie et nettoyage à sec, Exploitation séparée, chacune	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Vente de lait et de crème, Chaque entreprise de distributeur automatique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bar laitier ou confiserie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Fournitures photographiques, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Photographie, Établissement photographique permanent	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Radio et télévision, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Entreprise d'airtram, Chaque opération	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Centre d'accueil, Chaque bureau	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Chatte non opérée	Faible importance (51 \$-151 \$)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Machine automatique, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Épicerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bar laitier ou confiserie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Pension	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Chatte non opérée	Faible importance (51 \$-151 \$)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Machine automatique, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Épicerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Pension	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Chatte non opérée	Faible importance (51 \$-151 \$)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Machine automatique, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boulangerie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Coiffeur ou salon de beauté, Chaque salon	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location de bicyclettes, Chaque endroit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Atelier de réparation de bicyclettes, Vente et réparation de bicyclettes	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Billards, table de billards, billard anglais ou autres jeux similaires, Chaque établissement	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location de bateau ou excursion en bateau, Chaque endroit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Magasin de chaussures et de bottes, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Piste de quilles, Chaque piste de quilles	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boucherie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur de charbon, de bois et de glace	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur de bois et de matériaux de construction	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Épicerie fine, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Prestation de services, Lorsque la livraison ne fait pas partie d'une autre entreprise de vente ou de service	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Vente de produits agricoles, Chaque demandeur	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Garage ou station-service, Vente de véhicules neufs ou d'occasion, supplémentaire	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Épicerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Salle de réunion ou auditorium, Capacité assise, plus de 50 sièges, mais moins de 101	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location de chevaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bijouterie, Vente et réparation de bijoux, de montres et d'horloges	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de buanderie et nettoyage à sec, Exploitation séparée, chacune	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Vente de lait et de crème, Chaque entreprise de distributeur automatique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bar laitier ou confiserie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Fournitures photographiques, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Photographie, Établissement photographique permanent	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Radio et télévision, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Pension	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Centre d'accueil, Chaque bureau	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Magasin de vêtements, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Quincaillerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Chatte non opérée	Faible importance (51 \$-151 \$)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Machine automatique, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boulangerie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Coiffeur ou salon de beauté, Chaque salon	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location et réparation de bicyclette, Chaque endroit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location de bateau ou excursion en bateau, Chaque endroit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Prestation de services, Lorsque la livraison ne fait pas partie d'une autre entreprise de vente ou de service	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de buanderie et nettoyage à sec, Exploitation séparée, chacune	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bar laitier ou confiserie, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Boutique d'articles de fantaisie, Chaque boutique	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Photographie, Établissement photographique permanent	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur résident	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Magasin de vêtements, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Machine automatique, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Location de bateau ou excursion en bateau, Chaque endroit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Établissement de buanderie et nettoyage à sec, Exploitation séparée, chacune	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Machine automatique, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Machine automatique, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Location de bateau ou excursion en bateau, Chaque endroit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA TERRANOVA, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Location de bateau ou excursion en bateau, Chaque endroit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMIKUIK, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Location de bateau ou excursion en bateau, Chaque endroit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMIKUIK, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCHIBOUGUAC, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Location de bateau ou excursion en bateau, Chaque endroit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCHIBOUGUAC, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCHIBOUGUAC, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA PACIFIC RIM, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres, Tous les commerces -01 avril au 31 mars	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA FORILLON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Établissement de buanderie et nettoyage à sec, Exploitation séparée, chacune	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA FORILLON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Machine automatique, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Photographie, Établissement photographique permanent	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location pour circuit d'affaires, autocar ou véhicule motorisé, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL ET RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA KLUANE, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Service guidé de jour	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL ET RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA KLUANE, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Transport aérien	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA IVVAVIK, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Type, Commerce de quelque nature que ce soit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA PISTE-CHILKOOT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Service guidé de jour	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA PISTE-CHILKOOT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Transport aérien	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA AULAVIK, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	RÉSERVE DE PARC NATIONAL, RÉSERVE D'AIRES MARINE NATIONAL DE CONSERVATION, ET SITE DU PATRIMOINE HAÏDA GWAI HAANAS DU CANADA, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Type, Commerce de quelque nature que ce soit	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA VUNTUT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Service guidé de jour	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA VUNTUT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Transport aérien	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA TUKTUT NOGAI, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Autres permis commerciaux, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 5 x 7, Tirage de 6 à 10 rapports	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 5 x 7, 6 à 10 même image	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 1 diaporama ou jeu de transparents, 41 à 80 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 3 à 5 diaporamas ou jeux de transparents, 41 à 80 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1152 x 768 pixels, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1536 x 1024 pixels, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 2304 x 1536 pixels, de 25 à 50 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 3072 x 2048 pixels, de 51 à 100 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 4608 x 3072 pixels, de 101 à 500 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Radiodiffusion et télédiffusion, Publicité, Le monde, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Radiodiffusion et télédiffusion, Musique vidéo, Le monde, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, Diffusion hors antenne, Diffusion traditionnelle (spectacles), Le monde, Pour 5 ans (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	61.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	64.25
Entrée	CARTE D'ENTRÉE NATIONALE, ENTRÉE - ANNUELLE, Carte d'entrée découverte, Aîné	Importants (Annexe 2)	61.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	64.50
Entrée	Parcs nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 4, Aîné	Importants (Annexe 2)	61.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	64.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KEJIMIKUIK, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Famille/groupe 1 janvier 2022 au 20 mai 2022	Importants (Annexe 2)	62.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	65.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA KOUCHIBOUGUAC, ENTRÉE, Pour la saison (lève-tôt), Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	62.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	65.50
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL, RÉSERVE D'AIRE MARINE NATIONALE DE CONSERVATION, ET SITE DU PATRIMOINE HAÏDA GWAAI HAANAS DU CANADA, EXCURSION/CAMPING, Pour la saison (lève-tôt), Adulte	Importants (Annexe 2)	62.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	65.50
Entrée	Parcs nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 2, Famille / Groupe	Importants (Annexe 2)	62.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	65.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 101 diaporamas ou jeux de transparents ou plus, 81 à 240 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	63.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	66.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 960 x 640 pixels, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	64.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	66.75
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - Brasserie ne servant pas de repas	Faible importance (Annexe 1)	68.71	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	68.71

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - Boutique chinoise	Faible importance (Annexe 1)	68.71	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	68.71
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - produits laitiers	Faible importance (Annexe 1)	68.71	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	68.71
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - traiteur	Faible importance (Annexe 1)	68.71	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	68.71
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - salle, autre qu'une salle de réunion ou de danse, qui est louée pour une réunion publique ou une rencontre	Faible importance (Annexe 1)	68.71	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	68.71
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - Hôpital ayant ou moins de lits	Faible importance (Annexe 1)	68.71	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	68.71

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - Boutique de fantaisies ou de souvenirs	Faible importance (Annexe 1)	68.71	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	68.71
Produits et services à valeur ajoutée	Permis de pêche, Annuel Niveau 2 - Permis amélioré (Reflète le niveau de service amélioré nécessaire à la gestion des activités de pêche.), par permis	Faible importance (51 \$-151 \$)	66.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	69.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 6 à 10 diaporamas ou jeux de transparents, 41 à 80 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	66.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	69.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 5 x 7, Tirage de 11 à 25 rapports	Faible importance (Annexe 1)	67.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	70.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 5 x 7, 11 à 25 même image	Faible importance (Annexe 1)	67.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	70.50
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, DROITS DE CIMETIÈRE, Certificat de possession d'une tombe, Par metre carre d'une tombe (pour un lot arpenté en fonction du système international de mesures)	Faible importance (Annexe 1)	69.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	72.75
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, DROITS DE CIMETIÈRE, Certificat de possession d'une tombe, Par mètre carré d'une tombe (pour un lot arpenté en fonction du système international de mesures)	Faible importance (Annexe 1)	69.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	72.75
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE LA POINTE-PELÉE, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	71.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	74.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - hôtel comptant moins de 10 chambres sans installations pour manger	Faible importance (Annexe 1)	74.53	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	74.53
Entrée	CARTE D'ENTRÉE NATIONALE, ENTRÉE - ANNUELLE, Carte d'entrée découverte, Adulte	Importants (Annexe 2)	72.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	75.25
Entrée	Parcs nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 4, Adulte	Importants (Annexe 2)	72.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	75.25
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - Boucherie	Faible importance (Annexe 1)	75.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	75.70
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, UTILISATION DES EMPLACEMENTS ET DES INSTALLATIONS, Palisades, Hébergement - chambre simple, par nuit, par personne	Importants (Annexe 2)	72.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	75.75
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, CAMPING, Hébergement Divers, Townsite - expérience "cabane en bois rond" (taux d'occupation élevé) - par nuitée	Importants (Annexe 2)	74.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	78.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 5 x 7, Tirage de 26 à 499 rapports	Faible importance (Annexe 1)	74.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	78.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 5 x 7, 26 ou plus même image	Faible importance (Annexe 1)	74.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	78.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Hébergement	Hébergement diversifié, Niveau II (Comprend généralement un plancher surélevé. Il s'agit d'un espace de séjour et de couchage. Peut être utilisé trois saisons par année.), Offre de base (Latrines, table de pique-nique, foyer), par hébergement, par nuit	Importants (Annexe 2)	74.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	78.00
Produits et services à valeur ajoutée	Utilisation des sentiers hivernaux, Utilisation des sentiers hivernaux, accès saisonnier, Sites avec des frais d'entrée	Faible importance (\$1 \$-151 \$)	76.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	79.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Frais minimums pour tout autre établissement	Faible importance (Annexe 1)	76.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	80.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location d'embarcation, Voilier et vedette, 50 personnes ou moins	Faible importance (Annexe 1)	76.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	80.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Frais minimums pour tout autre établissement	Faible importance (Annexe 1)	76.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	80.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Alcool, vente d', Frais minimums de permis	Faible importance (Annexe 1)	76.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	80.00
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, COMMERCE, Planification - propositions/demandes, Consultation pré-présentation (par demande, avec rapport écrit et inspection du lieu)	Faible importance (Annexe 1)	76.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	80.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/16 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	76.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	80.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/8 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	76.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	80.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 8 x 10, Tirage 1 rapport	Faible importance (Annexe 1)	76.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	80.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 8 x 10, 1 même image	Faible importance (Annexe 1)	76.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	80.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 1 diaporama ou jeu de transparents, 11 à 40 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	76.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	80.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 11 à 50 diaporamas ou jeux de transparents, 41 à 80 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	76.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	80.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1152 x 768 pixels, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	76.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	80.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 2304 x 1536 pixels, de 11 à 25 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	76.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	80.00
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Atelier de réparation de bicyclettes	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - librairie	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Salle du pavillon	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Annual - boutique photographique	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Magasin de vente et de service radio	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Atelier de réparation de chaussures	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - magasin de chaussures	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - magasin d'articles de sport	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Tabagie	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - Pension ou maison de chambres ayant 10 chambres ou plus sans installations de restauration	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - magasin de vêtements	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - Salon de danse	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70
Services municipaux	Les frais pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - garage, station-service ou atelier de réparation de carrosserie automobile	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonniers - Ecole, collège ou université où le conseil n'est pas meublé et qui compte au moins 25 à 50 étudiants inscrits	Faible importance (Annexe 1)	82.70	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	82.70
Hébergement	PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT, AMARRAGE DE NUIT ET UTILISATION DE QUAI, Quai de Baie-Sainte-Catherine, Par mètre, par mois (16 jours par mois ou plus)	Importants (Formule)	81.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	85.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Magasin de vêtements, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Quincaillerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Agent non résident d'un assureur	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Courtage, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Pharmacie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Bijouterie, Vente et réparation de bijoux, de montres, d'horloges, de porcelaine, de films et de nouveautés	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Équipement de sport, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Agent non résident d'un assureur	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Magasin de vêtements, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Quincaillerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Agent non résident d'un assureur	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Agent non résident d'un assureur	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Équipement de sport, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Agent non résident d'un assureur	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Magasin de vêtements, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Quincaillerie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Agent non résident d'un assureur	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Courtage, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Pharmacie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Bijouterie, Vente et réparation de bijoux, de montres, d'horloges, de porcelaine, de films et de nouveautés	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Équipement de sport, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Magasin de vêtements, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Équipement de sport, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 2 diaporamas ou jeux de transparents, 11 à 40 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 51 à 100 diaporamas ou jeux de transparents 41 à 80 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1536 x 1024 pixels, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 3072 x 2048 pixels, de 25 à 50 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels, de 101 à 500 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	82.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	85.50
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA ELK ISLAND, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	83.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	87.25
Entrée	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, ENTRÉE, Annuel (lève-tôt), Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	83.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	87.25
Entrée	Parcs nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 3, Famille / Groupe	Importants (Annexe 2)	83.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	87.25
Hébergement	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ACTIVITÉS, Type, Hiverner une embarcation sur un canal (par mètre de longueur)	Importants (Formule)	84.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	87.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 8 x 10, Tirage de 2 à 5 rapports	Faible importance (Annexe 1)	84.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	87.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 8 x 10, 2 à 5 même image	Faible importance (Annexe 1)	84.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	87.50
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - épicerie	Faible importance (Annexe 1)	88.52	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	88.52
Produits et services à valeur ajoutée	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, RANDONNÉES EN RÉGION SAUVAGE, Par personne, North Rim - randonnée	Faible importance (Annexe 1)	88.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	92.25
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - annuel - unité résidentielle	Faible importance (Annexe 1)	95.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	95.00
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - Annuel - Salle de danse, cinéma ou autre installation de divertissement ou de loisirs	Faible importance (Annexe 1)	95.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	95.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 8 x 10, 2 à 5 même images	Faible importance (Annexe 1)	92.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	96.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 8 x 10, Tirage de 6 à 10 rapports	Faible importance (Annexe 1)	92.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	96.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 3 à 5 diaporamas ou jeux de transparents, 11 à 40 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	92.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	96.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 101 diaporamas ou jeux de transparents ou plus, 41 à 80 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	92.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	96.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 2304 x 1536 pixels, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	92.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	96.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 4608 x 3072 pixels, de 51 à 100 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	92.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	96.25
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - Pension ou maison de chambre de moins de 10 chambres avec une salle à manger, un restaurant ou autre établissement	Faible importance (Annexe 1)	96.66	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	96.66
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, UTILISATION DE L'ARRIÈRE-PAYS ET CAMPING, Par nuit, Camping sauvage à l'abri, par nuitée, minimum de trois personnes	Importants (Annexe 2)	78.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	96.75
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Maison d'habitation duplex	Faible importance (Annexe 1)	99.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	99.00
Produits et services à valeur ajoutée	Utilisation des sentiers hivernaux, Ski de fond, accès saisonnier, Sites avec des frais d'entrée	Faible importance (51 \$-151 \$)	95.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	99.00
Services municipaux	Réparation majeure	Faible importance (51 \$-151 \$)	100.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	100.00
Hébergement	Hébergement diversifié, Niveau III (Comprend un plancher surélevé. Il s'agit surtout d'un espace de séjour en plus d'un endroit pour dormir. Peut être utilisé quatre saisons par année.), Offre de base (Latrines, table de pique-nique, foyer), par hébergement, par nuit	Importants (Annexe 2)	96.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau du regroupement des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	100.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Saisonnier, Niveau 1 — Offre concurrentielle faible ou combinée avec un transit	Faible importance (Stationnement)	100.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	104.25
Produits et services à valeur ajoutée	Utilisation des sentiers hivernaux, Utilisation des sentiers hivernaux, accès saisonnier, Sites sans frais d'entrée	Faible importance (51 \$-151 \$)	100.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	105.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur non résident	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur de charbon, de bois, de mazout, de propane, d'essence, de produits pétroliers et de glace	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pharmacie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Salle de réunion ou auditorium, Capacité assise, plus de 100 sièges	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bijouterie, Vente et réparation de bijoux, de montres, d'horloges, de porcelaine, de films et de nouveautés	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de buanderie et nettoyage à sec, Exploitation combinée	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Impression et publication, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Équipement de sport, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Chaque hôtel ou motel	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Banque, Chaque succursale	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Garage ou station-service, Chaque garage/poste d'essence	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur non résident	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Chaque hôtel ou motel	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur non résident	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pharmacie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Salle de réunion ou auditorium, Capacité assise, plus de 100 sièges	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bijouterie, Vente et réparation de bijoux, de montres, d'horloges, de porcelaine, de films et de nouveautés	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de buanderie et nettoyage à sec, Exploitation combinée	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Impression et publication, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Équipement de sport, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Chaque hôtel ou motel	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur non résident	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur de charbon, de bois, de mazout, de propane, d'essence, de produits pétroliers et de glace	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Équipement de sport, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Chaque hôtel ou motel	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Garage ou station-service, Chaque garage/poste d'essence	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur non résident	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Chaque hôtel ou motel	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur non résident	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Concession exploitée par un, Vendeur de charbon, de bois, de mazout, de propane, d'essence, de produits pétroliers et de glace	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pharmacie, Chaque magasin	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Salle de réunion ou auditorium, Capacité assise, plus de 100 sièges	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Bijouterie, Vente et réparation de bijoux, de montres, d'horloges, de porcelaine, de films et de nouveautés	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de buanderie et nettoyage à sec, Exploitation combinée	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Impression et publication, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Équipement de sport, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Chaque hôtel ou motel	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Banque, Chaque succursale	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Garage ou station-service, Chaque garage/poste d'essence	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Travaux à contrat (général) par un, Entrepreneur non résident	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Restaurant, Chaque restaurant	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Équipement de sport, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Logement pour les visiteurs, Chaque hôtel ou motel	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Banque, Chaque succursale	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Garage ou station-service, Chaque garage/poste d'essence	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES HAUTES-TERRES-DU-CAP-BRETON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Logement pour les visiteurs, Chaque hôtel ou motel	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ÎLE DU-PRINCE-ÉDOUARD, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Logement pour les visiteurs, Chaque hôtel ou motel	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA FUNDY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Logement pour les visiteurs, Chaque hôtel ou motel	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, COMMERCE, Planification - propositions/demandes, Modification d'un règlement de zonage et application d'une dérogation	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, COMMERCE, Planification - propositions/demandes, Séparation (par nouveau lot/ajout de lot)	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, COMMERCE, Planification - propositions/demandes, Plan de copropriété (par plan révisé, lorsque la recirculation est nécessaire)	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Cession de bail/permis d'occupation	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Consentement à un accord de financement	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Renouvellement de bail/permis d'occupation	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Résiliation de bail/permis d'occupation	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Nouveau bail/permis d'occupation	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Permis d'approvisionnement en eau	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Accord de modification	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Lettre d'entente	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Sous-bail/sous-permis d'occupation	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Servitude	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Droit de passage	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Ordonnance d'un tribunal	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Fusion d'entreprises	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Permis d'utilisation des terres	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Nouveau plan d'ensemble joint à un permis d'occupation	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Révision du plan d'aménagement joint à un permis d'occupation	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Tout autre certificat ou document de transaction immobilière	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/16 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/8 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 8 x 10, Tirage de 11 à 25 rapports	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 8 x 10, Tirage de 11 à 25 rapports	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 8 x 10, 11 à 25 même image	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 11 x 14, 1 même image	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 1 diaporama ou jeu de transparents, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 6 à 10 diaporamas ou jeux de transparents, 11 à 40 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 1536 x 1024 pixels, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 3072 x 2048 pixels, de 11 à 25 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels ou plus, de 101 à 500 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	102.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	106.50
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, DROITS DE CIMETIÈRE, Inhumation - creusage et comblement de la fosse (entre 8 h 30 et 14 h 30 en semaine, sauf les jours fériés), Si le défunt était âgé de plus d'un an	Faible importance (Annexe 1)	103.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	107.50
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, DROITS DE CIMETIÈRE, Inhumation - creusage et comblement de la fosse (entre 8 h 30 et 14 h 30 en semaine, sauf les jours fériés), Si le défunt était âgé de plus d'un an	Faible importance (Annexe 1)	103.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	107.50
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL, RÉSERVE D'AIRE MARINE NATIONALE DE CONSERVATION, ET SITE DU PATRIMOINE HAÏDA GWAAI HAANAS DU CANADA, EXCURSION/CAMPING, Saisonnier, Aîné	Importants (Annexe 2)	104.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	109.00
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai flottant privé, tarif de base	Importants (Formule)	104.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	109.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai fixé, tarif de base	Importants (Formule)	104.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	109.00
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai flottant privé, tarif de base	Importants (Formule)	104.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	109.00
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - Saisonnier - Établissement de détail	Faible importance (Annexe 1)	110.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.00
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - Saisonnier - Bureau d'affaires	Faible importance (Annexe 1)	110.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.00
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - Saisonnier - Aliments et boissons	Faible importance (Annexe 1)	110.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.00
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - Saisonnier - Station-service ou garage	Faible importance (Annexe 1)	110.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.00
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - Saisonnier - Église, école ou salle communautaire	Faible importance (Annexe 1)	110.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.00
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - Saisonnier - Tout établissement non mentionné aux articles 1 à 10	Faible importance (Annexe 1)	110.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.00
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Pension ou maison de chambres ayant moins de 10 chambres sans installations pour manger	Faible importance (Annexe 1)	110.64	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.64
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national du Canada des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - comptoir à déjeuner ou crèmerie	Faible importance (Annexe 1)	110.64	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.64

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Ecole, collège ou université où le conseil est non fourni et compte moins de 25 étudiants inscrits	Faible importance (Annexe 1)	110.64	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.64
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Tout établissement non inscrit ci-dessus	Faible importance (Annexe 1)	110.64	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.64
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - Brasseries servant des repas	Faible importance (Annexe 1)	110.64	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.64
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - hôtel comptant moins de 25 chambres mais au moins 10 sans installations pour manger	Faible importance (Annexe 1)	110.64	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.64
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - Magasin d'alcool	Faible importance (Annexe 1)	110.64	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.64

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - restaurant d'une capacité inférieure à 25 personnes	Faible importance (Annexe 1)	110.64	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.64
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - École, collège ou université où le conseil n'est pas meublé et compte plus de 50 étudiants	Faible importance (Annexe 1)	110.64	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	110.64
Hébergement	Hébergement diversifié, Niveau II (Comprend généralement un plancher surélevé. Il s'agit d'un espace de séjour et de couchage. Peut être utilisé trois saisons par année.), Offre intermédiaire (Latrines ou installations sanitaires comprenant des toilettes, peut avoir des douches, table de pique-nique et foyer, chauffage ou poêle à bois, matelas ou lits, éclairage (par ex. lanterne à piles rechargeables)), par hébergement, par nuit	Importants (Annexe 2)	106.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	111.00
Produits et services à valeur ajoutée	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, RANDONNÉES EN RÉGION SAUVAGE, Par personne, Long Range - randonnée	Faible importance (Annexe 1)	107.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	112.00
Permis	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ACTIVITÉS, Type, Réparation commerciale ou pour plusieurs utilisateurs ou nouveaux travaux à un emplacement existant	Faible importance (51 \$-151 \$)	109.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	114.00
Permis	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ACTIVITÉS, Type, Faire décoller et amarrer un aéronef sur un canal et l'amarrer (pour la saison de navigation)	Faible importance (Annexe 1)	109.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	114.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 8 x 10, Tirage de 26 à 499 rapports	Faible importance (Annexe 1)	112.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	117.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 11 x 14, Tirage de 2 à 5 rapports	Faible importance (Annexe 1)	112.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	117.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 8 x 10, 26 ou plus même image	Faible importance (Annexe 1)	112.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	117.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 11 x 14, 2 à 5 même image	Faible importance (Annexe 1)	112.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	117.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 2 diaporamas ou jeux de transparents, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	112.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	117.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 11 à 50 diaporamas ou jeux de transparents, 11 à 40 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	112.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	117.25
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, DROITS DE CIMETIÈRE, Inhumation - creusage et comblement de la fosse (aux heures autres que celles indiquées ci-dessous), Si le défunt était âgé d'au plus un an	Faible importance (Annexe 1)	118.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	123.75
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, DROITS DE CIMETIÈRE, Inhumation - creusage et comblement de la fosse (aux heures autres que celles indiquées ci-dessous), Si le défunt était âgé d'au plus un an	Faible importance (Annexe 1)	118.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	123.75
Produits et services à valeur ajoutée	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA PISTE-CHILKOOT, RANDONNÉE PÉDESTRE - LA PISTE CHILKOOT, Permis canadien annuel, Adulte	Importants (Annexe 2)	121.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	126.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Courtage, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Patinoire, Chaque patinoire	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Location d'embarcation, Voilier et vedette, 50 personnes ou plus	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Courtage, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Patinoire, Patinoire	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Courtage, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Patinoire, Chaque patinoire	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 11 x 14, Tirage de 6 à 10 rapports	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 11 x 14, 6 to 10 même images	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 3 à 5 diaporamas ou jeux de transparents, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 51 à 100 diaporamas ou jeux de transparents 11 à 40 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 2304 x 1536 pixels, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 3072 x 2048 pixels, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 4608 x 3072 pixels, de 25 à 50 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels, de 51 à 100 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	122.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	128.00
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL, RÉSERVE D'AIRE MARINE NATIONAL DE CONSERVATION, ET SITE DU PATRIMOINE HAÏDA GWAI HAANAS DU CANADA, EXCURSION/CAMPING, Saisonnier, Adulte	Importants (Annexe 2)	125.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	130.75
Produits et services à valeur ajoutée	Mise à l'eau des bateaux, par saison	Faible importance (51 \$-151 \$)	126.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	131.75
Produits et services à valeur ajoutée	Utilisation des sentiers hivernaux, Ski de fond, accès saisonnier, Sites sans frais d'entrée	Faible importance (51 \$-151 \$)	126.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	131.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Chienne non opérée	Faible importance (51 \$-151 \$)	127.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	133.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Chienne non opérée	Faible importance (51 \$-151 \$)	127.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	133.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Chienne non opérée	Faible importance (51 \$-151 \$)	127.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	133.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Chienne non opérée	Faible importance (51 \$-151 \$)	127.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	133.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Chienne non opérée	Faible importance (51 \$-151 \$)	127.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	133.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, ANIMAUX DOMESTIQUES, Permis pour les chiens et les chats, Chienne non opérée	Faible importance (51 \$-151 \$)	127.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	133.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/16 de la page, Circulation of 100K	Faible importance (Annexe 1)	127.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	133.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/8 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	127.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	133.00
Hébergement	Hébergement diversifié, Niveau III (Comprend un plancher surélevé. Il s'agit surtout d'un espace de séjour en plus d'un endroit pour dormir. Peut être utilisé quatre saisons par année.), Offre intermédiaire(Latrines ou installations sanitaires comprenant des toilettes, peut avoir des douches, table de pique-nique et foyer, chauffage ou poêle à bois, matelas ou lits, éclairage (par ex. lanterne à piles rechargeables)), par hébergement, par nuit	Importants (Annexe 2)	128.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	133.25
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Annuel - Saloon de bière ne servant aucun repas	Faible importance (Annexe 1)	138.60	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	138.60
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - boutique Chinoise	Faible importance (Annexe 1)	138.60	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	138.60
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - produits laitiers	Faible importance (Annexe 1)	138.60	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	138.60

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - traiteur	Faible importance (Annexe 1)	138.60	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	138.60
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Salle louée pour des réunions publiques ou des rencontres, sauf une salle de réunion religieuse et une piste de danse	Faible importance (Annexe 1)	138.60	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	138.60
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - hôpital ayant ou moins de lits	Faible importance (Annexe 1)	138.60	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	138.60
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Boutique d'articles de fantaisie ou de souvenirs	Faible importance (Annexe 1)	138.60	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	138.60
Services municipaux	Frais de services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - Pension ou chambre ayant au moins 10 chambres, salle à manger ou autres installations pour manger	Faible importance (Annexe 1)	138.60	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	138.60

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - hôpital comptant plus de 25 lits	Faible importance (Annexe 1)	138.60	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	138.60
Services municipaux	Frais de services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - hôtel ayant moins de 10 chambres avec salle à manger, cafétéria et autres installations de restauration	Faible importance (Annexe 1)	138.60	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	138.60
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - restaurant d'une capacité minimale de 25 sièges et maximale de 50 personnes	Faible importance (Annexe 1)	138.60	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	138.60
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - École, collège ou université où le conseil est fourni et comptant moins de 25 étudiants inscrits	Faible importance (Annexe 1)	138.60	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	138.60
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, CAMPING, Terrain de camping de Narrows, Non aménagé, avec toilettes seulement, par semaine	Importants (Annexe 2)	136.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	141.75
Produits et services à valeur ajoutée	Programmes spéciaux de mise en valeur du patrimoine et d'expériences enrichies, Frais de base, Nombre planifié de participants - Tarif de groupe, par heure	Faible importance (Annexe 1)	136.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	141.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - hôtel comptant moins de 51 mais pas moins de 25 chambres sans installations pour manger	Faible importance (Annexe 1)	143.24	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	143.24
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 11 x 14, Tirage de 11 à 25 rapports	Faible importance (Annexe 1)	138.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	143.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 11 x 14, 11 à 25 même image	Faible importance (Annexe 1)	138.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	143.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 6 à 10 diaporamas ou jeux de transparents, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	138.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	143.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 101 diaporamas ou jeux de transparents ou plus, 11 à 40 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	138.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	143.75
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Saisonnier, Niveau 2 — Stationnement standard	Faible importance (Stationnement)	140.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	145.75
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - hôtel comptant moins de 10 chambres sans installations pour manger	Faible importance (Annexe 1)	149.09	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	149.09
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Garage ou station-service, Chaque garage/poste d'essence	Faible importance (Annexe 1)	143.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	149.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Salle de danse, Chaque salle	Faible importance (Annexe 1)	143.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	149.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Théâtre, Chaque théâtre	Faible importance (Annexe 1)	143.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	149.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Garage ou station-service, Chaque garage/poste d'essence	Faible importance (Annexe 1)	143.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	149.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Garage ou station-service, Chaque garage/poste d'essence	Faible importance (Annexe 1)	143.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	149.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Garage ou station-service, Chaque garage/poste d'essence	Faible importance (Annexe 1)	143.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	149.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Salle de danse, Chaque salle	Faible importance (Annexe 1)	143.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	149.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Théâtre, Chaque théâtre	Faible importance (Annexe 1)	143.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	149.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Garage ou station-service, Chaque garage/poste d'essence	Faible importance (Annexe 1)	143.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	149.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Salle de danse, Chaque salle	Faible importance (Annexe 1)	143.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	149.25
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Théâtre, Chaque théâtre	Faible importance (Annexe 1)	143.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	149.25
Entrée	CARTE D'ENTRÉE NATIONALE, ENTRÉE - ANNUELLE, Carte d'entrée découverte, Famille/groupe	Importants (Annexe 2)	145.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	151.25
Entrée	Parcs nationaux, Entrée saisonnière/annuelle, Niveau 4, Famille / Groupe	Importants (Annexe 2)	145.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	151.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Boucherie	Faible importance (Annexe 1)	151.41	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	151.41
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 11 x 14, Tirage de 26 à 499 rapports	Faible importance (Annexe 1)	148.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	154.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 11 x 14, 26 ou plus même image	Faible importance (Annexe 1)	148.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	154.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 11 à 50 diaporamas ou jeux de transparents, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	148.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	154.50
Hébergement	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA PACIFIC RIM, UTILISATION DE L'ARRIÈRE-PAYS ET CAMPING, Sentier de la côte-ouest, Par excursion, par personne	Importants (Annexe 2)	136.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	160.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Activité spéciale, Lucratif, par jour	Faible importance (Annexe 1)	153.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	160.00
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, COMMERCE, Planification - propositions/demandes, Modification d'un plan officiel	Faible importance (Annexe 1)	153.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	160.00
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, COMMERCE, Planification - propositions/demandes, Plan d'aménagement	Faible importance (Annexe 1)	153.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	160.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/16 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	153.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	160.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/8 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	153.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	160.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/4 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	153.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	160.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 16 x 20, Tirage 1 rapport	Faible importance (Annexe 1)	153.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	160.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 16 x 20, 1 même image	Faible importance (Annexe 1)	153.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	160.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 1 diaporama ou jeu de transparents, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	153.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	160.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 2304 x 1536 pixels, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	153.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	160.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 4608 x 3072 pixels, de 11 à 25 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	153.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	160.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 or more pixels, de 51 à 100 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	153.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	160.00
Permis	PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT, ANNUEL, Par permis, Permis d'activité en mer	Faible importance (Annexe 1)	156.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	163.00
Produits et services à valeur ajoutée	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, RANDONNÉES EN RÉGION SAUVAGE, Par personne, Long Range/North Rim - randonnée	Faible importance (Annexe 1)	158.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	164.50
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Magasin de vêtements	Faible importance (Annexe 1)	165.39	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	165.39

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Salle de danse	Faible importance (Annexe 1)	165.39	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	165.39
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, garage, station-service ou atelier de réparation de carrosserie automobile	Faible importance (Annexe 1)	165.39	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	165.39
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, École, collège ou université où le conseil est non fourni et compte au moins 25 à 50 étudiants inscrits	Faible importance (Annexe 1)	165.39	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	165.39
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - saisonniers, Restaurant having a seating capacity of more than 50 but not more than 75 persons	Faible importance (Annexe 1)	165.39	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	165.39
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Pension ou maison de chambres ayant 10 chambres ou plus sans repas	Faible importance (Annexe 1)	165.40	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	165.40
Produits et services à valeur ajoutée	PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT, PLONGÉE SOUS-MARINE, Par plongeur, Par année	Faible importance (Annexe 1)	163.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	170.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 51 à 100 diaporamas ou jeux de transparents de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	163.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	170.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 3072 x 2048 pixels, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	163.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	170.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels, de 25 à 50 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	163.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	170.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 16 x 20, Tirage de 2 à 5 rapports	Faible importance (Annexe 1)	168.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	175.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 16 x 20, 2 à 5 même image	Faible importance (Annexe 1)	168.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	175.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 2 diaporamas ou jeux de transparents, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	168.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	175.75
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, épicerie	Faible importance (Annexe 1)	177.03	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	177.03
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/16 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	179.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	186.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/8 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	179.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	186.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/4 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	179.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	186.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Slides, 101 diaporamas ou jeux de transparents ou plus, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	179.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	186.50
Services municipaux	Services de collecte et d'élimination des déchets dans le parc national du Mont-Riding - Annuel - Établissement de détail	Faible importance (Annexe 1)	190.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	190.00
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Bureau d'affaires	Faible importance (Annexe 1)	190.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	190.00
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Installation auxiliaire d'aliments ou de boissons	Faible importance (Annexe 1)	190.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	190.00
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Station-service ou garage	Faible importance (Annexe 1)	190.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	190.00
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Église, école ou salle communautaire	Faible importance (Annexe 1)	190.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	190.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Tout établissement non mentionné aux articles 1 à 10	Faible importance (Annexe 1)	190.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	190.00
Produits et services à valeur ajoutée	Golf, Saisonnier, junior	Importants (Annexe 2)	183.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	191.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 16 x 20, Tirage de 6 à 10 rapports	Faible importance (Annexe 1)	184.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	192.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 16 x 20, 2 à 5 même images	Faible importance (Annexe 1)	184.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	192.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 3 à 5 diaporamas ou jeux de transparents, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	184.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	192.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 4608 x 3072 pixels, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	184.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	192.00
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Pension ou maison de chambres ayant moins de 10 chambres avec salle à manger, cafétéria ou autres installations	Faible importance (Annexe 1)	193.33	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	193.33

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - hôtel comptant 51 chambres ou plus sans salle de repas	Faible importance (Annexe 1)	207.31	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	207.31
Services municipaux	Frais de services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - hôtel comptant au moins 25 mais pas moins de 10 chambres avec salle à manger, cafétéria ou autres installations pour manger	Faible importance (Annexe 1)	207.31	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	207.31
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - École, collège ou université où le conseil est fourni et comptant au moins 25 mais pas plus de 50 étudiants inscrits	Faible importance (Annexe 1)	207.31	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	207.31
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Saisonnier - hôtel comptant au moins 51 mais pas moins de 25 chambres avec salle à manger, cantine ou autre établissement	Faible importance (Annexe 1)	211.67	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	211.67
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Chaque pourvoyeur	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Photographie, Photographe itinérant dans des quartiers temporaires	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur non résident autre que l'agent d'un assureur	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Antenne collective de télévision, Antenne collective	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur non résident	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur non résident autre que l'agent d'un assureur	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Chaque pourvoyeur	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Photographie, Photographe itinérant dans des quartiers temporaires	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur non résident autre que l'agent d'un assureur	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Antenne collective de télévision, Antenne collective	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur non résident	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur non résident autre que l'agent d'un assureur	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Antenne collective de télévision, Antenne collective	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Chaque pourvoyeur	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur non résident autre que l'agent d'un assureur	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur non résident	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Photographie, Photographe itinérant dans des quartiers temporaires	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur non résident autre que l'agent d'un assureur	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Antenne collective de télévision, Antenne collective	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur non résident	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Photographie, Photographe itinérant dans des quartiers temporaires	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Établissement de vente au détail, Demandeur non résident autre que l'agent d'un assureur	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Chaque pourvoyeur	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA PUKASKWA, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Photographie, Photographe itinérant dans des quartiers temporaires	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL ET RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA KLUANE, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur non résident	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA NAHANNI, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur non résident	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA AUYUITTUQ, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur non résident	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA IVVAVIK, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur non résident	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA PISTE-CHILKOOT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur non résident	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA AULAVIK, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur non résident	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA VUNTUT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur non résident	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA TUKTUT NOGAI, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Pourvoirie, Pourvoyeur non résident	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/16 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/8 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/4 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/3 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 16 x 20, Tirage de 11 à 25 rapports	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 20 x 24, Tirage 1 rapport	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 16 x 20, 11 à 25 même image	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 20 x 24, 1 même image	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/20 de 10 x 20pi2, 1 panneau identique	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 6 à 10 diaporamas ou jeux de transparents, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 3072 x 2048 pixels, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels, de 11 à 25 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels ou plus, de 25 à 50 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	204.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	213.00
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, DROITS DE CIMETIÈRE, Inhumation - creusage et comblement de la fosse (aux heures autres que celles indiquées ci-dessous), Si le défunt était âgé de plus d'un an	Faible importance (Annexe 1)	206.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	215.00
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, DROITS DE CIMETIÈRE, Inhumation - creusage et comblement de la fosse (aux heures autres que celles indiquées ci-dessous), Si le défunt était âgé de plus d'un an	Faible importance (Annexe 1)	206.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	215.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Salon de bière servant des repas	Faible importance (Annexe 1)	221.29	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	221.29
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, hôtel ayant moins de 25 mais au moins 10 chambres sans services de restauration	Faible importance (Annexe 1)	221.29	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	221.29
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - Annuel - Magasin d'alcool	Faible importance (Annexe 1)	221.29	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	221.29
Services municipaux	Frais de services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - Annuel - Restaurant avec une capacité de moins de 25 personnes assises.	Faible importance (Annexe 1)	221.29	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	221.29
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - annuel - Établissement scolaire, collège ou université dont le pensionnat est vide, comptant plus de 50 étudiants inscrits	Faible importance (Annexe 1)	221.29	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	221.29

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits exigés pour les services de collecte et d'élimination des déchets dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national du Canada Banff, le parc national du Canada Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national du Canada Yoho, le parc national du Canada du Mont-Riding et le parc national du Canada Prince Albert - saisonnier - restaurant pouvant accueillir plus de 75 personnes	Faible importance (Annexe 1)	221.29	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	221.29
Services municipaux	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, SERVICES D'AMBULANCE, Type, Tarif de base	Faible importance (Annexe 1)	215.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	224.75
Produits et services à valeur ajoutée	Accès aux piscines, Adulte, Accès annuel	Importants (Annexe 2)	220.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	229.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 16 x 20, Tirage de 26 à 499 rapports	Faible importance (Annexe 1)	225.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	234.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 20 x 24, Tirage de 2 à 5 rapports	Faible importance (Annexe 1)	225.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	234.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 16 x 20, 26 ou plus même image	Faible importance (Annexe 1)	225.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	234.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 20 x 24, 2 à 5 même image	Faible importance (Annexe 1)	225.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	234.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/20 de 10 x 20pi2, 2 à 5 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	225.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	234.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 11 à 50 diaporamas ou jeux de transparents, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	225.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	234.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/8 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	230.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	239.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/4 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	230.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	239.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/4 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	230.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	239.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/3 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	240.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	250.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Banque, Chaque succursale	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Salle de danse, Chaque salle	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Théâtre, Chaque théâtre	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Banque, Chaque succursale	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Salle de danse, Chaque salle	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Théâtre, Chaque théâtre	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Banque, Chaque succursale	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Salle de danse, Chaque salle	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Théâtre, Chaque théâtre	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Banque, Chaque succursale	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Salle de danse, Chaque salle	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Théâtre, Chaque théâtre	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA TERRANOVA, PERMIS COMMERCIAUX (ÉTÉ), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 20 x 24, Tirage de 6 à 10 rapports	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 20 x 24, 2 à 5 même images	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/20 de 10 x 20pi2, 6 à 10 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 51 à 100 diaporamas ou jeux de transparents de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 4608 x 3072 pixels, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	245.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	255.75
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, COMMERCE, Planification - propositions/demandes, Plan de subdivision (par plan révisé, lorsque la recirculation est nécessaire)	Faible importance (Annexe 1)	255.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	266.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/8 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	255.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	266.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/4 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	255.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	266.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/3 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	255.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	266.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/2 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	255.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	266.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 24 x 30, Tirage 1 rapport	Faible importance (Annexe 1)	255.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	266.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 24 x 30, 1 même image	Faible importance (Annexe 1)	255.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	266.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/10 of 10 x 20ft, 1 panneau	Faible importance (Annexe 1)	255.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	266.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 1 diaporama ou jeu de transparents, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	255.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	266.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels ou plus, de 11 à 25 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	255.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	266.25
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Pension ou maison de chambres comptant au moins 10 chambres avec salle à manger, cafétéria et autres installations de restauration	Faible importance (Annexe 1)	277.20	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	277.20
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, hôpital comptant plus de 25 lits	Faible importance (Annexe 1)	277.20	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	277.20

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Hôtel comptant moins de 10 chambres avec salle à manger, cafétéria ou autres établissements de restauration	Faible importance (Annexe 1)	277.20	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	277.20
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, restaurant d'au moins 25 places mais pas plus de 50 personnes	Faible importance (Annexe 1)	277.20	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	277.20
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, École, collège ou université où le conseil est fourni et comptant moins de 25 étudiants inscrits	Faible importance (Annexe 1)	277.20	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	277.20
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 20 x 24, Tirage de 11 à 25 rapports	Faible importance (Annexe 1)	271.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	282.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 20 x 24, 11 à 25 même image	Faible importance (Annexe 1)	271.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	282.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/20 de 10 x 20pi2, 11 à 25 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	271.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	282.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 101 diaporamas ou jeux de transparents ou plus, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	271.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	282.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ACTIVITÉS, Type, Transport de matières dangereuses sur un canal	Faible importance (Annexe 1)	273.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	285.00
Permis	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-RIDEAU et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE LA VOIE-NAVIGABLE-TRENT-SEVERN, ACTIVITÉS, Type, Nouvelle réparation commerciale ou pour plusieurs utilisateurs à un nouvel emplacement	Faible importance (Annexe 1)	273.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	285.00
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, hôtel ayant moins de 51 mais au moins 25 chambres sans services de restauration	Faible importance (Annexe 1)	287.68	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	287.68
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/8 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	281.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	293.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/4 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	281.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	293.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/3 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	281.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	293.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/2 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	281.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	293.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 24 x 30, Tirage de 2 à 5 rapports	Faible importance (Annexe 1)	281.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	293.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 24 x 30, 2 à 5 même image	Faible importance (Annexe 1)	281.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	293.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/10 of 10 x 20ft, 2 à 5 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	281.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	293.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 2 diaporamas ou jeux de transparents, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	281.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	293.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 20 x 24, Tirage de 26 à 499 rapports	Faible importance (Annexe 1)	296.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	308.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 20 x 24, 26 ou plus même image	Faible importance (Annexe 1)	296.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	308.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/20 de 10 x 20pi2, 26 panneaux identiques ou plus	Faible importance (Annexe 1)	296.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	308.75
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Saisonnier, Niveau 3 — Stationnement urbain ou en forte demande	Faible importance (Stationnement)	300.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	312.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA JASPER, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA KOOTENAY, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU MONT-RIDING, PERMIS COMMERCIAUX (ANNUELS), Fournitures de tout genre, Chaque commerce	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Services municipaux	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, LUTTE CONTRE LES INCENDIES, Par heure, Par camion	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/8 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/4 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/3 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/2 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/3 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 24 x 30, Tirage de 6 à 10 rapports	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 30 x 40, Tirage 1 rapport	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 24 x 30, 2 à 5 même images	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 30 x 40, 1 même image	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/10 de 10 x 20pi2, 6 à 10 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/5 de 10 x 20pi2, 1 panneau	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 3 à 5 diaporamas ou jeux de transparents, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 4608 x 3072 pixels, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels ou plus, de 6 à 10 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	307.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	319.75
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, restaurant d'une capacité supérieure à 50 places mais inférieure à 75 places	Faible importance (Annexe 1)	331.95	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	331.95
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	327.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	340.75
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - saisonniers, hôtel ayant 51 chambres ou plus avec salle à manger, cafétéria ou autres installations pour manger	Faible importance (Annexe 1)	345.93	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	345.93

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - saisonniers, École, collège ou université où le conseil est fourni et compte plus de 50 étudiants inscrits	Faible importance (Annexe 1)	345.93	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	345.93
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/3 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	332.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	346.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/2 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	332.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	346.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/3 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	332.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	346.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 24 x 30, Tirage de 11 à 25 rapports	Faible importance (Annexe 1)	332.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	346.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 30 x 40, Tirage de 2 à 5 rapports	Faible importance (Annexe 1)	337.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	351.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 24 x 30, 11 à 25 même image	Faible importance (Annexe 1)	337.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	351.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 30 x 40, 2 à 5 même image	Faible importance (Annexe 1)	337.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	351.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/10 de 10 x 20pi2, 11 à 25 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	337.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	351.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/5 de 10 x 20pi2, 2 à 5 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	337.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	351.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 6 à 10 diaporamas ou jeux de transparents, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	337.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	351.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/4 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	337.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	351.50
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA ROCKY MOUNTAIN HOUSE, RAMPE DE MISE À L'EAU POUR CÁNOTS, Annuel, Exploitants commerciaux	Faible importance (Annexe 1)	338.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	352.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/3 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	358.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	372.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/2 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	358.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	372.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/3 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	358.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	372.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/1 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	358.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	372.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 40 x 50, Tirage 1 rapport	Faible importance (Annexe 1)	358.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	372.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 40 x 50, 1 même image	Faible importance (Annexe 1)	358.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	372.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/2 de 10 x 20pi2, 1 panneau	Faible importance (Annexe 1)	358.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	372.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 24 x 30, Tirage de 26 à 499 rapports	Faible importance (Annexe 1)	358.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	372.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 30 x 40, Tirage de 6 à 10 rapports	Faible importance (Annexe 1)	373.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	388.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 24 x 30, 26 ou plus même image	Faible importance (Annexe 1)	373.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	388.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 30 x 40, 6 à 10 même images	Faible importance (Annexe 1)	373.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	388.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/10 de 10 x 20pi2, 26 panneaux identiques ou plus	Faible importance (Annexe 1)	373.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	388.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/5 de 10 x 20pi2, 6 à 10 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	373.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	388.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 11 à 50 diaporamas ou jeux de transparents, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	373.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	388.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/4 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	373.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	388.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/3 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	383.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	399.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/2 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	383.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	399.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/3 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	383.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	399.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/1 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	383.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	399.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 40 x 50, Tirage de 2 à 5 rapports	Faible importance (Annexe 1)	383.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	399.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 40 x 50, 2 à 5 même image	Faible importance (Annexe 1)	393.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	410.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/2 de 10 x 20pi2, 2 à 5 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	393.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	410.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/4 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	393.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	410.00
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Hôtels avec moins de 51 chambres sans installations de restauration	Faible importance (Annexe 1)	415.82	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	415.82
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Hôtel avec moins de 25 chambres mais pas moins de 10 chambres avec salle à manger, cafétéria ou d'autres installations de restauration	Faible importance (Annexe 1)	415.82	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	415.82

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, École, collège ou université avec tableau fournis avec au moins 25 mais pas plus de 50 élèves.	Faible importance (Annexe 1)	415.82	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	415.82
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Autobus, Saisonnier, Niveau 1 — Offre concurrentielle faible ou combinée avec un transit	Faible importance (Stationnement)	400.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	416.50
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Hôtel avec moins de 51 chambres mais pas moins de 25 chambres avec salle à manger, cafétéria ou d'autres installations de restauration	Faible importance (Annexe 1)	423.35	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	423.35
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/3 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/2 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/3 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/1 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 30 x 40, Tirage de 11 à 25 rapports	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 48 x 60, Tirage 1 rapport	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 30 x 40, 11 à 25 même image	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 48 x 60, 1 même image	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/5 de 10 x 20pi2, 11 à 25 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/1 de 10 x 20pi2, 1 panneau	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 51 à 100 diaporamas ou jeux de transparents 1 image	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels ou plus, de 2 à 5 images différentes	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/3 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	409.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	426.00
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Restaurant avec une capacité de plus de 75 personnes	Faible importance (Annexe 1)	442.61	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	442.61

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/2 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	434.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	452.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/3 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	434.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	452.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/1 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	434.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	452.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 40 x 50, Tirage de 6 à 10 rapports	Faible importance (Annexe 1)	434.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	452.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 40 x 50, 2 à 5 même images	Faible importance (Annexe 1)	434.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	452.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/2 de 10 x 20pi2, 6 à 10 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	434.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	452.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 30 x 40, Tirage de 26 à 499 rapports	Faible importance (Annexe 1)	450.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	468.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 30 x 40, 26 ou plus même image	Faible importance (Annexe 1)	450.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	468.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 48 x 60, 2 à 5 même image	Faible importance (Annexe 1)	450.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	468.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/5 de 10 x 20pi2, 26 panneaux identiques ou plus	Faible importance (Annexe 1)	450.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	468.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/1 de 10 x 20pi2, 2 à 5 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	450.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	468.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Diapositives, 101 diaporamas ou jeux de transparents ou plus, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	450.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	468.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/3 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	450.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	468.50
Permis	PARC NATIONAL DU CANADA DU GROS-MORNE, SERVICES COMMERCIAUX, Publicité pour une période de trois ans, Panneaux tactiles	Faible importance (Annexe 1)	450.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	469.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/2 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	460.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	479.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/3 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	460.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	479.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/1 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	460.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	479.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/1 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	460.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	479.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), over 48 x 60, Tirage 1 rapport	Faible importance (Annexe 1)	460.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	479.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 48 x 60+, 1 même image	Faible importance (Annexe 1)	460.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	479.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/1+ de 10 x 20pi2, 1 panneau	Faible importance (Annexe 1)	460.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	479.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 40 x 50, Tirage de 11 à 25 rapports	Faible importance (Annexe 1)	460.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	479.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 40 x 50, 11 à 25 même image	Faible importance (Annexe 1)	472.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	492.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/2 de 10 x 20pi2, 11 à 25 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	475.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	495.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/2 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	475.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	495.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/3 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	485.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	505.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/1 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	485.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	505.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/1 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	485.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	505.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 48 x 60, Tirage de 6 à 10 rapports	Faible importance (Annexe 1)	485.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	505.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 48 x 60, 2 à 5 même images	Faible importance (Annexe 1)	491.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	511.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/1 de 10 x 20pi2, 6 à 10 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	491.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	511.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), plus de 48 x 60, Tirage de 2 à 5 rapports	Faible importance (Annexe 1)	491.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	511.25
Hébergement	PARC NATIONAL DU CANADA DE PRINCE ALBERT, CAMPING, Terrain de camping de Narrows, Non aménagé, avec toilettes seulement, par mois	Importants (Annexe 2)	501.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	522.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 48 x 60+, 2 à 5 même image	Faible importance (Annexe 1)	506.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	527.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/1+ de 10 x 20pi2, 2 à 5 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	506.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	527.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/2 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	506.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	527.00
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Accords négociés, jusqu'à 20 heures	Faible importance (Annexe 1)	511.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	532.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/3 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	511.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	532.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/1 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	511.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	532.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/1 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	511.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	532.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Images numérisées, 6144 x 4096 pixels ou plus, 1 image	Faible importance (Annexe 1)	511.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	532.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 40 x 50, Tirage de 26 à 499 rapports	Faible importance (Annexe 1)	511.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	532.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 40 x 50, 26 ou plus même image	Faible importance (Annexe 1)	521.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	543.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/3 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	521.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	543.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/1 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	536.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	558.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/1 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	536.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	558.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 48 x 60 Tirage de 11 à 25 rapports	Faible importance (Annexe 1)	536.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	558.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 48 x 60, 11 à 25 même image	Faible importance (Annexe 1)	542.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	564.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/1 de 10 x 20pi2, 11 à 25 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	542.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	564.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), plus de 48 x 60, Tirage de 6 à 10 rapports	Faible importance (Annexe 1)	542.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	564.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 48 x 60+, 2 à 5 même images	Faible importance (Annexe 1)	557.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	580.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/1+ de 10 x 20pi2, 6 à 10 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	557.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	580.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/3 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	557.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	580.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/1 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	562.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	585.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/1 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	562.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	585.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	562.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	585.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/2 de 10 x 20pi2, 26 panneaux identiques ou plus	Faible importance (Annexe 1)	562.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	585.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/1 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	583.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	607.00
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures à l'extérieur du parc national Jasper pour un ramassage par semaine jusqu'à 8 pieds cubes, par année	Faible importance (Annexe 1)	610.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	610.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Produits et services à valeur ajoutée	Golf, Saisonnier, adulte	Importants (Annexe 2)	587.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	611.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/1 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	588.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	612.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	588.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	612.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), 48 x 60, Tirage de 26 à 499 rapports	Faible importance (Annexe 1)	588.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	612.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 48 x 60, 26 ou plus même image	Faible importance (Annexe 1)	598.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	623.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/1 de 10 x 20pi2, 26 panneaux identiques ou plus	Faible importance (Annexe 1)	598.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	623.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 1/1 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	598.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	623.00
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Autobus, Saisonnier, Niveau 2 — Stationnement standard	Faible importance (Stationnement)	600.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	624.75
Hébergement	PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT, AMARRAGE HORS SAISON, Quai de Baie-Sainte-Catherine, Quai de Baie-Sainte-Catherine	Importants (Formule)	601.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	626.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/1 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	613.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	638.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	613.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	638.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), plus de 48 x 60 Tirage de 11 à 25 rapports	Faible importance (Annexe 1)	613.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	638.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 48 x 60+, 11 à 25 même image	Faible importance (Annexe 1)	613.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	638.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/1+ de 10 x 20pi2, 11 à 25 panneaux identiques	Faible importance (Annexe 1)	613.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	638.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/1 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	613.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	638.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	639.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	665.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/1 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	639.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	665.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	664.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	692.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 4/1 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	664.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	692.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies destinées à illustrer un rapport ou un autre imprimé (tirage limité), plus de 48 x 60, Tirage de 26 à 499 rapports	Faible importance (Annexe 1)	664.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	692.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Hôtel avec 51 chambres ou plus avec une salle à manger, une cafétéria ou d'autres installations de restauration	Faible importance (Annexe 1)	693.01	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	693.01
Services municipaux	Le service d'enlèvement et d'élimination des ordures dans les parcs nationaux du Canada autres que le parc national Banff, le parc national Jasper, le parc national des Lacs-Waterton, le parc national Yoho, le parc national du Mont-Riding et le parc national de Prince-Albert - à longueur d'année, Ecole, collège ou université avec tableau fournis et plus de 50 élèves	Faible importance (Annexe 1)	693.01	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	693.01
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Photographies et le matériel d'exposition, 48 x 60+, 26 ou plus même image	Faible importance (Annexe 1)	675.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	702.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Panneaux publicitaires routiers, 1/1+ de 10 x 20pi2, 26 panneaux identiques ou plus	Faible importance (Annexe 1)	675.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	702.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/1 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	675.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	702.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	690.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	718.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	690.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	718.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 2/1 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	690.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	718.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	715.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	745.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	715.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	745.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 4/1 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	715.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	745.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	741.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	772.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	741.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	772.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	767.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	798.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 4/1 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	767.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	798.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 6/1 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	767.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	798.50
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA DES LACS-WATERTON, DROITS DE CIMETIÈRE, Exhumations - creusage et comblement de la fosse, Pour un cadavre	Faible importance (Annexe 1)	774.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	806.00
Baux et permis d'occupation	PARC NATIONAL DU CANADA YOHO, DROITS DE CIMETIÈRE, Exhumations - creusage et comblement de la fosse, Pour un cadavre	Faible importance (Annexe 1)	774.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	806.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	792.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	825.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 4/1 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	792.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	825.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 6/1 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	792.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	825.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	818.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	851.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 4/1 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	818.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	851.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 6/1 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	818.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	851.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 3/1 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	843.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	878.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 6/1 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	843.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	878.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 4/1 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	869.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	905.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 6/1 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	869.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	905.00
Produits et services à valeur ajoutée	Golf, Saisonnier, couple	Importants (Annexe 2)	884.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	921.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 4/1 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	894.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	931.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 6/1 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	894.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	931.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 4/1 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	920.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	958.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 6/1 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	920.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	958.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 6/1 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	946.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	985.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 6/1 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	971.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1011.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 8/1 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	971.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1011.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 6/1 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	997.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1038.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 8/1 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	997.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1038.00
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON, SERVICES COMMERCIAUX, Croisière, Gérer un service de croisière à partir des installations de Parcs Canada, taux de base	Faible importance (Annexe 1)	1022.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1064.75
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, SERVICES COMMERCIAUX, Croisière, Gérer un service de croisière à partir des installations de Parcs Canada, taux de base	Faible importance (Annexe 1)	1022.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1064.75

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS, SERVICES COMMERCIAUX, Croisière, Gérer un service de croisière à partir des installations de Parcs Canada, taux de base	Faible importance (Annexe 1)	1022.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1064.75
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, SERVICES COMMERCIAUX, Croisière, Gérer un service de croisière à partir des installations de Parcs Canada, taux de base	Faible importance (Annexe 1)	1022.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1064.75
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, SERVICES COMMERCIAUX, Croisière, Gérer un service de croisière à partir des installations de Parcs Canada - taux de base	Faible importance (Annexe 1)	1022.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1064.75
Baux et permis d'occupation	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS IMMOBILIERS, Type, Accords négociés, plus de 21 heures	Faible importance (Annexe 1)	1022.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1064.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 6/1 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	1022.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1064.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 8/1 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	1022.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1064.75
Produits et services à valeur ajoutée	Golf, Saisonnier, famille	Importants (Annexe 2)	1042.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1085.50
Permis	Applicable au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CARILLON, au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-ANNE-DE-BELLEVUE, et au LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-SAINT-OURS, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai commercial, fixe ou flottant, tarif de base	Importants (Formule)	1045.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1088.25
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-CHAMBLY, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai commercial, fixe ou flottant, tarif de base	Importants (Formule)	1045.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1088.25
Permis	LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE, AMARRAGE, Quai - annuel, Quai commercial, fixe ou flottant, tarif de base	Importants (Formule)	1045.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	1088.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 8/1 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	1048.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1091.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 8/1 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	1073.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1118.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 8/1 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	1099.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1144.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 8/1 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	1124.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1171.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 8/1 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	1150.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1197.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 8/1 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	1176.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1224.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 12/1 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	1176.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1224.25
Produits et services à valeur ajoutée	Stationnement, Autobus, Saisonnier, Niveau 3 — Stationnement urbain ou en forte demande	Faible importance (Stationnement)	1200.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1249.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 8/1 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	1201.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1251.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 12/1 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	1201.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1251.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 8/1 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	1227.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1277.50

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 12/1 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	1227.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1277.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 12/1 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	1252.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1304.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 12/1 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	1278.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1330.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 12/1 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	1303.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1357.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 12/1 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	1329.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1384.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 12/1 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	1355.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1410.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 12/1 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	1380.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1437.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 16/1 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	1380.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1437.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 12/1 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	1406.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1463.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 16/1 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	1406.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1463.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 12/1 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	1431.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1490.25

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales déduisant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 16/1 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	1431.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1490.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 16/1 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	1457.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1517.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 16/1 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	1482.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1543.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 16/1 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	1508.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1570.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 16/1 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	1533.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1596.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 16/1 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	1559.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1623.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 16/1 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	1585.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1650.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 16/1 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	1610.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1676.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), 16/1 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	1636.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1703.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), Plus de 8/1 de la page, Tirage de 0.5K	Faible importance (Annexe 1)	1789.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1863.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), Plus de 8/1 de la page, Tirage de 1K	Faible importance (Annexe 1)	1815.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1889.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), Plus de 8/1 de la page, Tirage de 2.5K	Faible importance (Annexe 1)	1840.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1916.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), Plus de 8/1 de la page, Tirage de 5K	Faible importance (Annexe 1)	1866.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1943.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), Plus de 8/1 de la page, Tirage de 10K	Faible importance (Annexe 1)	1891.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1969.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), Plus de 8/1 de la page, Tirage de 25K	Faible importance (Annexe 1)	1917.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	1996.00
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), Plus de 8/1 de la page, Tirage de 50K	Faible importance (Annexe 1)	1942.75	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2022.50
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), Plus de 8/1 de la page, Tirage de 100K	Faible importance (Annexe 1)	1968.50	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2049.25
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage). Plus de 8/1 de la page, Tirage de 250K	Faible importance (Annexe 1)	1994.00	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2075.75
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), Plus de 8/1 de la page, Tirage de 500K	Faible importance (Annexe 1)	2015.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2098.00

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMÉDIA, Journaux, magazines et autres imprimés (Gros tirage), Plus de 8/1 de la page, Tirage de 1000K	Faible importance (Annexe 1)	2045.25	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	2129.25
Produits et services à valeur ajoutée	Accès aux piscines, Laissez-passer quotidien multi-accès, Accès simple	Importants (Annexe 2)	150 % des frais d'accès simple	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	150 % des frais d'accès simple
Produits et services à valeur ajoutée	Accès aux piscines, Jeune supplémentaire au billet familial, Accès simple	Importants (Annexe 2)	50 % des frais réguliers pour jeune	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	50 % des frais réguliers pour jeune
Produits et services à valeur ajoutée	Accès aux piscines, Jeune supplémentaire au billet familial, Accès annuel	Importants (Annexe 2)	50 % des frais réguliers pour jeune	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	50 % des frais réguliers pour jeune
Hébergement	Utilisation de l'arrière-pays et camping, Permis annuel d'utilisation de l'arrière-pays, par personne	Importants (Annexe 2)	7 x le tarif d'une nuitée ou quotidien	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7 x le tarif d'une nuitée ou quotidien
Hébergement	Utilisation de l'arrière-pays et camping, Permis annuel d'utilisation de l'arrière-pays des parcs du nord, par personner	Importants (Annexe 2)	7 x le tarif d'une nuitée ou quotidien	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	7 x le tarif d'une nuitée ou quotidien
Produits et services à valeur ajoutée	Accès aux piscines, Famille, Accès annuel	Importants (Annexe 2)	80 % des frais combinés (4 personnes — 2 adultes et 2 jeunes)	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	80 % des frais combinés (4 personnes — 2 adultes et 2 jeunes)
Produits et services à valeur ajoutée	Accès aux piscines, Aîné et jeune, Accès simple	Importants (Annexe 2)	85 % des frais combinés	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	85 % des frais combinés
Produits et services à valeur ajoutée	Accès aux piscines, Famille, Accès simple	Importants (Annexe 2)	85 % des frais combinés (4 personnes — 2 adultes et 2 jeunes)	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	85 % des frais combinés (4 personnes — 2 adultes et 2 jeunes)
Produits et services à valeur ajoutée	Accès aux piscines, Aîné et jeune, Accès annuel	Importants (Annexe 2)	85 % des frais pour adulte	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les remises au niveau des frais. Toutefois, il a fait un suivi des remises au niveau du regroupement des frais.	1 janvier 2024	85 % des frais pour adulte
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Redevance annuelle de quantité, Restaurant : eau	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Restaurant : égout	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Droits pour le service d'enlèvement et d'élimination des ordures pour le propriétaire d'un lot situé dans le parc national Banff, le parc national Yoho ou le parc national des Lacs-Waterton	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Droits pour le service d'enlèvement et d'élimination des ordures pour le propriétaire d'un lot situé dans le secteur de service du district commercial central du parc national de Prince-Albert	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Droits pour le service d'enlèvement et d'élimination des ordures pour le propriétaire d'un lot situé dans le parc national de Prince-Albert, sauf un lot situé dans le secteur de service du district commercial central	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Demande d'autorisation à installer une fosse septique ou un égout non raccordé au réseau d'égouts dans un parc	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Droits annuels pour l'eau établis selon la formule pour le parc national de Prince Albert, le parc national du Mont-Riding et le parc national des Lacs-Waterton	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Droits annuels pour les égouts établis selon la formule pour le parc national de Prince Albert, le parc national du Mont-Riding et le parc national des Lacs-Waterton	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Droits annuels pour l'eau consommée pour le parc national Banff, le parc national Jasper ou le parc national Yoho	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Droits d'utilisation des eaux usées pour Banff, Jasper, Yoho	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles pour l'eau et les eaux usées, Réseau d'aqueduc et d'égouts du parc national du Canada Kootenay, Redevance annuelle d'évaluation générale	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Redevances annuelles d'évaluation spéciale, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Permis de construction dans les parcs nationaux Banff ou Jasper	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Permis de construction dans tout autre parc national	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Permis d'installation électrique, pour une installation d'un coût estimatif de plus de 300 \$ sans excéder 1 000 \$	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Permis d'installation électrique, pour une installation d'un coût estimatif de plus de 1 000 \$ sans excéder 5 000 \$	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Permis d'installation électrique, pour une installation d'un coût estimatif de plus de 5 000 \$ sans excéder 50 000 \$	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Permis d'installation électrique, pour une installation d'un coût estimatif de plus de 50 000 \$ sans excéder 1 000 000 \$	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Permis d'installation électrique, pour une installation d'un coût estimatif de plus de 1 000 000 \$	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Permis d'installation de gaz, pour une installation d'un coût estimatif de plus de 1 000 \$ sans excéder 10 000 \$	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Permis d'installation de gaz, pour une installation d'un coût estimatif de plus de 10 000 \$ sans excéder 50 000 \$	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Permis d'installation de gaz, pour une installation d'un coût estimatif de plus de 50 000 \$	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles pour l'eau et les égouts, Redevances annuelles pour le réseau d'aqueduc du parc national du Canada Fundy, Redevances quantitatives annuelles pour l'eau, propriété commerciale, autre qu'un établissement commercial visé à l'article 4	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Frais annuels d'eau et d'égout, réseau d'aqueduc du parc national du Canada Fundy, frais quantitatifs annuels pour l'eau, établissement de restauration, hôtel, restaurant, pension ou maison de chambres	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc du parc national du Canada Fundy, Redevance annuelle de quantité d'eau, Écurie de location	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels - eau, Unité d'habitation	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels - égout, Unité d'habitation	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Salle à boire : eau	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Salle à boire : égout	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Station-service ou garage : eau	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Station-service ou garage : égout	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Salon de beauté : eau	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Salon de beauté : égouts	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Barbier : eau	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Barbier : égouts	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Étable locative : eau	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Droits quantitatifs annuels, Étable locative : égout	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Redevances annuelles de raccordement - eau	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe

Regroupement de frais	Frais	Application du Règlement sur les frais de faible importance	Montant des frais en 2022-2023 (\$)	Recettes totales découlant des frais en 2022-2023 (\$)	Remises totales accordées pour les frais en 2022-2023 (\$)	Date de rajustement des frais en 2024-2025	Montant des frais en 2024-2025 (\$)
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc et d'égout du parc national du Canada Kootenay, Redevances annuelles de raccordement - égout	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc du parc national du Canada Fundy, Redevance annuelle pour l'eau, unité d'habitation	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles d'eau et d'égout, Réseau d'aqueduc du parc national du Canada Fundy, Redevance annuelle pour l'eau, Pièces utilisées aux fins d'entretien ménager dans un immeuble commercial	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Services municipaux	Redevances annuelles pour l'eau et les égouts, Réseau d'aqueduc du parc national du Canada Fundy, Redevance annuelle de quantité d'eau, Campement de bungalows pour automobilistes	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Permis	DROITS APPLICABLES DANS TOUS LES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX, MULTIMEDIA, Redevance sur les films et bandes vidéos, RADIODIFFUSION ET TÉLÉDIFFUSION et DIFFUSION HORS ANTENNE, Multiplicateur pour l'utilisation illimitée du matériel, à perpétuité, à l'intérieur d'un marché ou d'un territoire particulier (par seconde)	Faible importance (Annexe 1)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	Formule complexe
Leases and Licences of Occupation	Dépôt de garantie pour l'entreprise de force motrice	Faible importance (<51 \$)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Leases and Licences of Occupation	Dépôt de garantie pour l'entreprise d'emmagasinage	Faible importance (<51 \$)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Leases and Licences of Occupation	Redevances pour utilisation des eaux, Annuel	Faible importance (<51 \$)	Formule complexe	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	Sans objet	Formule complexe
Produits et services à valeur ajoutée	Programmes spéciaux de mise en valeur du patrimoine et d'expériences enrichies	Faible importance (Annexe 1)	Frais = A + B - C A = Frais de base B = Jusqu'à 100 % des coûts directs C = % du bien public	L'agence n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais. Toutefois, elle a effectué un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.	Ces frais ne faisaient pas l'objet de remises	1 janvier 2024	Frais = A + B - C A = Frais de base B = Jusqu'à 100 % des coûts directs C = % du bien public